MÉMOIRES DU CONGO

et du Ruanda-Urundi

n°26 - Juin 2013

Trimestriel - n° d'agrément : P914556 - Bureau de dépôt : 4099 Liège X
Expéditeur : MdC, rue d'Orléans, 6 - 6000 Charleroi



La Fondation Léopold II

Regroupements et lobbies des agents coloniaux et des colons belges, 1960-1962

Magistrature au Congo

Sommaire

MÉMOIRES DU CONGO
et du RUANDA-URUNDI

Périodique n° 26 - Juin 2013

Photos de couverture : Statue équestre de Léopold II à Kinshasa, dans son emplacement actuel, au Mont Ngaliema – © Photo Angelo Turconi

Editorial


© Photo CS

Nombreuses ont été les réactions positives suite à l'évolution de notre revue. Nous vous en remercions vivement et notre nouvelle équipe de rédaction souhaite relever le défi d'améliorer davantage son contenu rédactionnel. Celle-ci est désormais dirigée par Chantal Schaller et vous découvrirez en page 36 les noms de nos collaborateurs tant de la première heure que les nouveaux. Les membres du Conseil d'Administration désiraient un rajeunissement de l'équipe pour porter le projet d'informer les jeunes générations sur ce que fut la colonisation belge, sur ce qu'elle apporta à l'Afrique centrale en matière sociale, médicale, économique, industrielle, etc.
Nous remercions vivement Marie-Madeleine Arnold et son équipe d'avoir apporté un changement profond à notre petit bulletin, initié il y a dix ans par Georges Lambert, notre premier administrateur délégué et membre fondateur de notre association.
Si cette équipe remaniée privilégiera également l'évocation de la part prise par les Burundais, les Congolais, les Rwandais et les Belges d'Afrique dans les événements mondiaux du 20e siècle, elle fera également écho de ce qui se passe aujourd'hui en Afrique centrale en matière culturelle, éducative, sociale et économique. Ceci afin d'intéresser notre lectorat en croissance et évolution constantes. Les éditions régionales de notre revue (Nyota, Tam-Tam, Contacts) nous ont amené de nombreux et nouveaux lecteurs. Un effort particulier est mené pour rallier d'autres associations, tant anciennes que récentes, à notre action : informer les générations actuelles et futures en diffusant le trésor acquis depuis 10 ans et en faisant écho aux témoignages de nos compatriotes qui ont œuvré pendant des années pour apporter la "Pax Belgica" dans les moindres recoins de l'Afrique centrale.
Depuis quelque temps, une relève anime les rangs des membres actifs de "Mémoires du Congo". Ces nouveaux collaborateurs, pour certains, sont nés et/ou ont grandi sous le soleil d'Afrique. Pour d'autres, ils ont travaillé dans le Congo d'après 1960. Aujourd'hui, jeunes pensionnés, ils mettent leurs talents au service de la transmission de notre histoire commune dans l'espoir d'influencer l'avenir des populations africaines vers des temps prospères.

■ Paul Vannès
Administrateur délégué

Message du Conseil d'Administration

Un nouveau Comité de Rédaction

Ce numéro 26 de "Mémoires du Congo" voit la naissance d'un nouveau Comité de Rédaction, mis en place fin février à la demande du Conseil d'Administration.
Souhaitant respecter l'héritage du comité précédent, le nouveau comité sera soucieux de persévérer à faire connaître notre vérité sur la colonisation tout en étendant ses investigations aux périodes postcoloniales qui font, elles aussi, partie de l'histoire de l'Afrique centrale.
Le formidable essor du Congo qui, en quelques décennies, s'est hissé dans le peloton de tête des pays africains, est certes dû à l'opiniâtreté du colonisateur.


© Photo CS

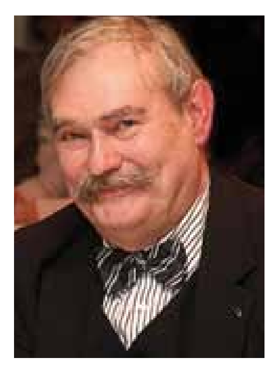
Aidez-nous à dénicher les perles rares de vos souvenirs.

Mais sans l'adhésion de l'ensemble des Congolais à ce projet, rien n'aurait pu se réaliser. Nous serons donc soucieux d'intéresser un public plus large en tentant de rallier ceux qui ont fait partie ou qui font partie de la coopération belge d'après 1960 : les nombreux entrepreneurs et agents qui ont œuvré dans le secteur privé, ainsi que les Congolais, Rwandais et Burundais qui sont sûrement les premiers à s'intéresser à l'histoire de leurs pays respectifs.
Nous espérons aussi susciter votre enthousiasme et votre participation à la réalisation de la revue.
Communiquez-nous vos réactions et vos commentaires sur les articles publiés. N'hésitez pas à nous faire part de vos souvenirs et de vos expériences personnelles qui pourraient faire l'objet d'un article.
Confiez-nous vos trésors photographiques qui renaîtront ainsi dans les pages de la revue. Aidez-nous à dénicher les perles rares de vos souvenirs.
Merci d'accorder votre confiance au nouveau Comité de Rédaction dans la continuité de celle que vous avez manifestée à son prédécesseur.

■ Thierry Claeys Boùùaert
Administrateur
Membre du comité de rédaction

Regroupements et lobbies
des agents coloniaux et des colons belges 1960-1962

"Avant indépendance = Après indépendance", la formule attribuée au général Emile Janssens explique sans doute combien officiers, administrateurs territoriaux, magistrats et simples colons furent traumatisés autant par la mutinerie de la Force Publique, que par les sévices, viols et brimades qui l'accompagnèrent.
En quelques jours, la société coloniale et ses certitudes s'effondraient comme un jeu de cartes. Le retour pitoyable des rapatriés frappait d'autant plus l'imagination de l'opinion métropolitaine et suscitait une indignation non exempte de relents racistes, que le doux prêchi-prêcha gouvernemental des mois précédents ne l'avait nullement préparée ni au cataclysme, ni à la gestion des rapatriés.



Francis Balace
Professeur émérite de l'Université de Liège, titulaire des cours d'histoire contemporaine, d'histoire des pays d'outre-mer, etc. Directeur honoraire du Ceges.

Il faut dire que la population belge ne s'était guère investie dans la "province d'outremer" de la propagande officielle des années 1955-1958. Pas ou peu de phénomène "pied-noir", d'enracinement : les colons belges étaient peu nombreux et la plupart des cadres administratifs ou des grandes sociétés faisaient philosophiquement leurs "termes de Congo" en attendant de venir jouir en Belgique des fruits de leur labeur lors d'un congé ou de la retraite. Ils avaient peut-être une mentalité "coloniale" mais certainement pas "impériale". Ce manque d'enracinement profond en Afrique et le peu d'investissement personnel du citoyen belge de base dans l'aventure coloniale expliquent, tout autant que le "middelmatisme" et le refus traditionnel des solutions violentes, qu'il n'y eut pas de réactions de type-OAS, ni avant, ni immédiatement après l'indépendance. Jean Stengers a bien montré le poids psychologique du discours du 13 janvier de Baudouin Ier ("sans atermoiements funestes, mais sans précipitation inconsidérée") conviant les milieux conservateurs qui auraient pu se dresser contre l'indépendance à en accepter le principe (ou le pari) puisque le Souverain lui-même les y conviait. "Le Roi ayant parlé, ils se mirent au garde à vous " [1].

Dans nombre de familles métropolitaines, on baissait la voix pour parler du mouton noir "parti au Congo" comme on le ferait d'un failli déshonoré.

Alors que dans tous les pays africains, le colonat avait joué un rôle de frein dans la route vers l'indépendance, celui du Congo n'envisagea même pas de pousser sur cette pédale ou de jouer les Cassandre. Le Roi, en posant comme préalable "une formation intellectuelle et morale de la population sans laquelle un régime démocratique n'est que dérision, duperie et tyrannie" se révélera, hélas, bon prophète, mais ses propos ne pouvaient qu'encourager fonctionnaires et colons à penser in petto que la fin du temps béni des colonies n'était pas pour demain, même si les partis de la métropole s'empressaient de lâcher du lest et accéléraient dangereusement le processus indépendantiste.

L'image du "colonial" souffrait par ailleurs dans l'opinion publique belge d'un certain nombre de stéréotypes et de mythes éculés. Têtes brûlées de l'époque héroïque de l'EIC que l'on supposait être venus expier sur la terre insalubre d'Afrique de sombres histoires de femmes et de dettes de jeu. Dans nombre de familles métropolitaines, on baissait la voix pour parler du mouton noir "parti au Congo" comme on le ferait d'un failli déshonoré. Une légende plus récente mais tenace voulait aussi que le Congo ait servi d'exutoire ou de refuge à ceux qui, après 1945, passaient pour avoir commis quelque péché, véniel ou non, envers les vertus civiques. Mais il y avait surtout un vieux fond d'envie (larvée ou ouverte) envers le train de vie affiché, pendant leur "congé de terme" par les agents coloniaux pratiquement obligés de dépenser en Belgique le pécule qui leur était attribué. "Beaucoup de Belges métropolitains s'imaginaient le Congo comme un Eldorado et, sans se l'avouer, souffraient d'une jalousie rentrée".
Certains reportages "engagés", comme Le Bal Noir et Blanc de Fernand Demany, la littérature anticolonialiste répandue à foison à partir de la France sous l'influence des crises de la décolonisation de l'Indochine puis des pays du Maghreb, les progrès d'un naïf tiers-mondisme chez les "belles âmes", le clientélisme des différents partis du monde politique belge envers les délégués à la Table Ronde pour se créer au Congo des doublons ou succursales, tout concourait à formuler auprès des masses congolaises aussi bien qu'en Belgique un manichéisme assez primaire entre les Belges métropolitains "compréhensifs et ouverts" et les méchants Belges coloniaux.

Il faut souligner qu'une partie de l'exode et des rapatriements n'est pas que la conséquence directe de la mutinerie de la Force Publique et des exactions commises ça et là contre les Blancs, mais de grèves déclenchées par les ouvriers de l'OTRACO, le fameux Office des Transports du Congo responsable de la gestion du rail vital entre Léopoldville et Matadi. Craignant leur prolongation, on jugea préférable de faire partir au plus tôt les femmes et enfants qui devaient de toute façon aller passer les vacances d'été en Europe. L'effet sur la population indigène sera désastreux, notamment dans la province

(1) STENGERS, Jean, *"La Belgique et le Congo. Politique coloniale et décolonisation"*, dans *Histoire de la Belgique Contemporaine 1914-1970*, Bruxelles, Renaissance du Livre, 1975, p. 426.

de l'Equateur : si les Belges mettaient femmes et enfants en sécurité, c'est qu'ils avaient l'intention d'en découdre et ourdissaient des sekelets (conjurations) contre la population noire. [2]
Les recherches minutieuses du Colonel Vanderstraeten [3] établissent d'ailleurs que 8.150 femmes et 9.850 enfants (soit les moins de 21 ans) avaient déjà regagné l'Europe par "départs anticipés" avant le 30 juin ou avant les mutineries. La population "blanche" comptait début 1960, s'il faut en croire le recensement du 31 décembre 1959, un peu plus de 100.000 personnes (115.157), Belges et ressortissants étrangers, dont plus de 40.000 hommes. L'exode déclenché après les mutineries et les viols se terminera le 28 juillet 1960, rapatriant vers la Belgique par pont aérien 34.484 personnes et par voie maritime 1.613, auxquelles il faut ajouter 1.922 personnes gagnant l'étranger. Les hommes n'y figurent que pour environ 9.000 individus (25% de la population masculine blanche), tandis que ne restent au Congo que 11.228 femmes et 16.086 enfants seulement. En chiffres très ronds, ne restent au "Congo" qu'une femme ou un enfant sur trois (11.228 femmes sur les 33.716 de décembre 1959, 16.086 "enfants" sur 40.716).
Il faut garder présents à l'esprit divers facteurs qui justifient la faiblesse future d'un lobby revendicatif d'ex-colons et fonctionnaires :
- Le faible pourcentage des hommes rapatriés explique leur faible poids revendicatif en Belgique de 1960, où l'action politique est affaire masculine, surtout si elle doit prendre des formes de revendications peut-être violentes. L'immense majorité des hommes sont restés au Congo en juillet 1960, soit qu'ils se trouvent dans des zones réputées calmes, qu'ils aient conservé l'espoir de voir les choses se tasser peu à peu et d'ainsi conserver leurs biens et sauvegarder leur carrière ou qu'ils aient parié eux aussi sur la sécession katangaise, le rôle de leaders locaux comme Albert Kalonji et le renversement à terme de l'équipe Lumumba.

Le franc congolais était à parité, mais les budgets de la colonie et de la métropole étant séparés, l'Etat belge ne cautionnait pas les dettes du Congo Belge. Dès les premiers jours de 1959, nombreux étaient ceux qui doutaient de la solvabilité future du "Trésor Congolais".

De nombreux témoignages ressort souvent aussi que c'est l'arrivée des premières troupes belges dans certaines régions qui a déclenché le phénomène du rapatriement, pour éviter un choc en retour après leur départ. On cite même des cas de petits planteurs isolés rapatriés presque de force.
- Parmi les rapatriés, il faut distinguer trois catégories aux intérêts fort divergents : les agents de l'Etat, qui dans l'espoir d'être "recasés" évitent de s'en prendre avec trop de hargne aux autorités métropolitaines, les agents des grandes compagnies, les colons-planteurs. Chaque catégorie se mure en une lupangou (enceinte) isolée des autres.
- Il y a aussi un manque de solidarité criant des métropolitains, hormis les bonnes paroles. Propos moralisateurs ou tiers-mondistes ("c'est votre faute, c'est bien fait"), tentatives de réclamer le payement immédiat par les réfugiés de créances douteuses ou d'oublier de rembourser le trop-perçu pour des contrats de fournitures devenus inexécutables. Et surtout, la crainte du haut en bas de l'échelle administrative, judiciaire, scolaire, voire universitaire, de voir un rapatrié "recasé" venir perturber le jeu programmé des affectations et promotions.

Pour ce dernier point, il ne faut pas oublier que le franc congolais était à parité, mais que les budgets de la colonie et de la métropole étant séparés, l'Etat belge ne cautionnait pas les dettes du Congo belge. Dès les premiers jours de 1959, nombreux étaient ceux qui doutaient de la solvabilité future du "Trésor Congolais". Le 13 janvier 1959, l'Etat belge s'était senti obligé de cautionner les charges échues ou à échoir. Après le "pari congolais" issu de la Table Ronde, la loi du 14 mars 1960 garantira le paiement par la Belgique des pensions, rentes et autres avantages alors à la charge du Congo belge et du Ruanda-Urundi. Une semaine plus tard, très exactement, la loi du 21 mars 1960 prévoit déjà l'intégration dans les services publics métropolitains du personnel belge de l'Administration d'Afrique, de la FP et de la magistrature "en cas d'impossibilité de poursuivre leur carrière". D'une part, certains des "parieurs" de janvier 1960 semblaient donc déjà ne plus vraiment croire à la validité de leurs mises sur le pari, d'autre part les termes utilisés étaient tellement flous qu'ils laissaient une immense latitude d'interprétation pour le futur aux autorités bruxelloises sur cette notion d'impossibilité. Un ancien magistrat colonial, J.-L. Libert, écrira avec justesse : "La situation du pouvoir belge était la même que celle d'un assureur qui assure tout un quartier ; il espère bien qu'il n'y aura pas de sinistre total, bien entendu, mais si cela survient, il ne peut unilatéralement se soustraire à ses obligations ; il peut seulement négocier un accord transactionnel". [4]
Toute l'ambiguïté juridique venait de ce que le fameux Traité d'Amitié belgo-congolais qui aurait dû régler la mise à disposition du Congo indépendant des anciens cadres administratifs, militaires et judiciaires était resté à l'état de projet, et on avait espéré vaguement qu'il serait ratifié après le 30 juin...

Ceux qui, et on peut les comprendre, avaient choisi le rapatriement parce que la situation sur le terrain était devenue par trop incertaine et dangereuse, seront rejoints par nombre d'agents estimant qu'en l'absence du fameux traité devant régler leur statut et leurs droits, ils étaient de facto dans l'impossibilité de continuer leur carrière, aux termes de la loi du 21 mars, puisque le nouveau pouvoir congolais ne leur garantirait ni une nouvelle nomination officielle, ni le même niveau de grade et de barème qu'avant le 30 juin. Dans une précarité juridique totale, ils ne seraient plus que des gérants ou des conseillers de nouveaux cadres africanisés, poursuivant leurs fonctions avec "l'accord", et rien de plus, du nouveau pouvoir.

On connaît assez bien le cas des magistrats [5] qui vont créer une union le 12 août 1960 à Bruxelles. En effet, le ministre des Affaires Africaines leur avait communi-

(2) On trouvera un récit très vivant de l'atmosphère précédant l'indépendance et les premiers jours qui la suivent dans les mémoires d'un ancien magistrat colonial LIBERT, J.-L., *"Souvenirs, Tribulations et Réflexions d'un Belge Liégeois"*, Liège, Editions du Perron, 1991.

(3) VANDERSTRAETEN, Louis-François, De la Force Publique à l'Armée Nationale Congolaise. Histoire d'une mutinerie Juillet 1960, Bruxelles, Académie Royale de Belgique. Classe des Lettres, 1993, p. 475 d'après les chiffres du Comité de Coordination Congo du Ministère de la Santé Publique.

(4) LIBERT, J.L., op. cit., p. 363.

(5) LIBERT, J.L., op. cit., p. 358-363 et 457-461.

qué le 3 août un avis du ministre congolais de la Justice, les invitant à réintégrer leur poste au plus tard le 10 août (sic), sous peine d'être considérés comme démissionnaires. Le ministre belge souhaitait connaître leur décision et n'envisageait de ne leur donner qu'un statut provisoire. Ce n'est que le 14 décembre 1960 qu'il fera parvenir feuilles de route et invitation à rejoindre les anciens postes. Presque personne n'obtempèrera car "Des renseignements venus du Congo il résulte que, contrairement à ce qui a été annoncé précédemment, les magistrats rentrant au Congo ne reprennent pas d'office leurs fonctions [...] Ils doivent au préalable être nommés par le chef de l'Etat et leurs anciens grades et fonctions ne sont pas garantis non plus que le lieu de leur affectation".

La question de l'indemnisation pour les pertes matérielles subies par les colons est un autre chef d'oeuvre de bricolage. Pour l'"Etat belge" représenté par les ministres, la classe politique et les parlementaires, il ne pouvait être question de reconnaître le droit à l'indemnisation comme la réparation d'une faute dommageable, le fameux "défaut de prévoyance et de précaution", qui aurait mis le doigt sur leurs responsabilités dans la débâcle. On présente donc l'indemnisation comme un "acte de solidarité nationale" comme s'il s'agissait de dommages de guerre ou de calamités naturelles, telle une inondation. La nuance nuira beaucoup aux éventuels indemnisés : le législateur définit le principe, l'exécutif règle la mise en application mais une obligation de solidarité étant purement morale, le débiteur d'obligation ne peut être condamné au paiement que dans les limites de son obligation telles qu'il les a lui-même reconnues !

Le gouvernement Eyskens n'ayant rien pu ou voulu faire, ce sera au gouvernement Lefèvre-Spaak de trouver une solution à la faveur des bonnes relations espérées de la présence de Moïse Tshombé à la tête du gouvernement congolais. Les Belges seraient indemnisés par celui de Bruxelles, les Congolais par celui de Kinshasa mais on limiterait la masse des créances belges à 50% du patrimoine du défunt Congo Belge, ce qui était déjà impossible, et qu'on essayera de juguler encore par des bases d'estimation fixées par nomenclature au plus bas, tant en quantité par plaignant qu'en valeur unitaire. La loi du 14 avril 1965 ne permettra d'indemnisation forfaitaire que s'il n'y a pas eu d'autres remboursements (assurances par exemple) et si les dommages sont "en relation avec les événements consécutifs à l'accession de la République Démocratique du Congo à l'indépendance" commis entre le 30 juin 1960 et le 1er septembre 1963. La loi du 12 juillet 1976 étendra la date ad quem au 1er janvier 1966 pour couvrir la rébellion muleliste et autres événements postérieurs. Dès la version 1965 de la loi, son champ d'application est volontairement très limité, car les dommages doivent avoir été causés par :

1. les opérations militaires ou de police.
2. les mesures prises ou les faits accomplis par les autorités de droit ou de fait.
3. dans "certains cas", les faits commis par des particuliers ou lors du transport ou de l'entreposage, ou lors de "l'évacuation forcée".

Qu'en termes élégants, on évitait d'utiliser le mot "pillages" ! Pour pouvoir introduire une demande, il fallait être de nationalité belge au 30 juin 1960, avoir eu sa résidence habituelle au Congo et pour éviter de surcharger l'administration, il y aura une franchise sur la première tranche de 20.000 francs.

La question de l'indemnisation pour les pertes matérielles subies par les colons est un autre chef d'oeuvre de bricolage.



Une liste très restrictive de "biens meubles d'usage courant et familial" et de leur valeur calculée au plus juste sera établie par l'Exécutif. Sous certaines conditions, de petites SPRL pourront être indemnisées (le matériel professionnel au prix d'achat affecté d'un taux forfaitaire d'amortissement). En revanche, rien ne sera prévu pour les sociétés de capitaux, commerciales ou industrielles, qui échapperont à la notion de "solidarité nationale", ni pour les nombreux ressortissants étrangers établis dans l'ex-colonie. Enfin, comme lors du payement des "dommages de guerre" d'après 1945, les indemnisations se feront au moyen d'obligations par tranche de mille francs à petit intérêt. Les ex-colons reprocheront au gouvernement de n'avoir rien prévu pour en soutenir le cours en Bourse ou les préserver des effets d'une inflation ambiante, à cause, prétendaient-ils, du faible poids électoral qu'ils représentaient. "Les cas les plus dramatiques sont évidemment ceux des colons-planteurs âgés qui avaient tous leurs centres d'intérêts moraux et matériels et tous leurs biens au Congo, devenu leur patrie [...] Plusieurs sont morts minés par le chagrin, les qualifier d'exploiteurs, comme cela a été fait, était dans la plupart des cas, une dégoûtante calomnie". [6]

* * *

Il était cependant tentant pour certains métropolitains de profiter de l'occasion pour insérer le drame congolais dans la perspective d'une lutte de l'Occident contre une subversion organisée partout en Afrique par Moscou, avec la thématique du "front commun» Alger-Léopoldville-Le Cap, de tonner contre le lâchage par l'allié américain, de stigmatiser l'ONU et ses afro-asiatiques, et, ad usum Belgarum, de réclamer un gouvernement de salut public et l'octroi des pleins pouvoirs au Roi. [7]

Le 8 juillet, après une première manifestation symbolique devant la statue de Léopold II, la seule réaction aux événements est une démarche de Blaise, de l'OTRACO,

(6) LIBERT, J.-L., op. cit., p. 460-461

(7) Sur l'ensemble de cette problématique, voir BALACE, Francis, *"Le tournant des années soixante. De la droite réactionnaire à l'extrême-droite révolutionnaire"*, dans *De l'avant à l'après-guerre : l'extrême-droite en Belgique francophone*, Bruxelles, De Boeck, 1994, p. 107-211 ; *"Les Partis politiques non traditionnels"*, dans *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n° 101, 24 mars 1961, p. 2-16; *"Nouvelles formes et tendances de l'Extrême-Droite en Belgique"*, dans *Idem*, n° 140-142 ; GEORIS-REITSHOF, Michel, *Extrême-Droite et Néo-Fascisme en Belgique*, Bruxelles, De Meyère, 1962.

auprès du ministre d'Aspremont-Lynden pour obtenir une "information claire et précise" et adjurer le gouvernement de ne pas la traiter de façon "désinvolte" en minimisant les faits. Puis, déclenchée par les premiers récits d'atrocités (connus du gouvernement belge le 8 juillet, de la grande presse et de l'opinion le lendemain) ce sera la création, officiellement le 8 juillet mais en fait dans la nuit du 9 au 10 juillet 1960, du CADBA (Comité d'Action et de Défense des Belges d'Afrique), au Café Tanganyika chaussée de Wavre/ place Jourdan à Etterbeek tenu par l'ancien colonial Charles Demoulin. Dans les heures précédentes, il y avait eu une réunion informelle boulevard Schmidt d'"activistes" de droite comme le Dr. Paul Teichmann ou Jean Thiriart réunis par de mystérieux coups de téléphone. Le premier CADBA est cependant une rencontre d'anciens combattants belgicistes classiques (l'invalide de guerre 14-18 et résistant Auguste Minet, l'officier aviateur Raphaël Matyn rescapé de Dachau, le colonel Marcel Verlinden ancien de la Force Publique), de jeunes militants de droite, de milieux néo-dinasos autour de Louis Gueuning et de son Cri du Peuple. La composante néo-dinasiste est très présente dans les premiers jours, l'éditeur responsable de Belgique-Congo, dont le 1er numéro est daté du 21 juillet, étant Fourneau, qui est celui du Cri du Peuple. [8]

En Afrique, ce sont les premiers viols "qui donneront aux événements leur caractère dramatique et provoqueront un choc émotionnel profond". Au fait que "le viol par un Noir d'une femme blanche est ressenti dans les entrailles comme un forfait pire qu'un meurtre, s'ajoute la révélation que cet acte odieux est perpétré par celui précisément dont on attendait protection contre une telle action" [9], écrira l'historien de la mutinerie. En Belgique, le détonateur de "l'action" a été l'annonce de ces viols, ressentis comme une souillure collective plus traumatisante que la débâcle ("Des Belges de la métropole firent chorus à l'indignation des Belges d'Afrique. Des femmes violées, c'est cette horreur qui déclencha la colère. On eut moins réagi à l'annonce de la mort de 50 hommes. Des femmes violées... les hommes serrèrent les poings, dirent "salauds". Il faut faire "quelque chose" dit quelqu'un. ON LE FIT. [10]

En Afrique, ce sont les premiers viols "qui donneront aux événements leur caractère dramatique et provoqueront un choc émotionnel profond".

Si la presse signale quelques incidents s'en prenant à des Congolais vivant en Belgique, ils sont fort isolés, ne dépassant pas le stade de l'injure ou de molles tentatives de colour bar dans certains établissements ou cafés. L'attentat à la grenade contre le dancing Wangata de la rue aux Choux est très postérieur aux événements de l'été 1960 et s'inscrit dans un contexte très différent, plus sexuel que politique. D'ailleurs, un tract diffusé par le CADBA le 17 juillet recommandait, dans l'ordre, de "respecter les noirs qui vivent en Belgique. Nous sommes des gens civilisés" et d'éviter ensuite de "molester les ministres". Il est également très frappant de constater que la haine raciste envers les Noirs engendrée par les premiers récits de viols et d'atrocités, sera, au sein de la frange centriste et droitière de l'opinion métropolitaine, très rapidement remplacée par celle des troupes de l'ONU, surtout les contingents ghanéens et indiens, et bien plus encore par celle des Américains, considérés comme ayant agi totalement en violation de la solidarité entre Alliés et surtout entre Blancs. [11]

Les "activistes" l'emporteront très vite sur les "passivistes" et le CADBA basculera dans l'agitation d'extrême-droite avec ses mutations successives en Mouvement d'Action Civique puis en Jeune Europe [12]. Nulle présence cependant dans ses rangs de rapatriés notoires, les activistes leur reprochant amèrement de moins songer à la "perte d'un Empire" qu'à celle de leurs revenus et de leurs boys ("Quand j'ai vu revenir, dira Jean Thiriart, tous ces colons hargneux, revendicatifs, je me suis dit qu'ils étaient ulcérés, comme moi, d'avoir perdu un Empire. J'ai été bien naïf. La cause de leur colère était toute autre et combien plus médiocre : ils étaient surtout furieux de perdre un haut salaire et de ne plus avoir de boy pour faire la vaisselle". [13]

Parallèlement au CADBA s'est créé au même moment au Café de l'Horloge porte de Namur le RDBC (Rassemblement pour la Défense des Belges du Congo) qui lui entend rester officiellement apolitique et regrouper anciens combattants, anciens coloniaux et surtout les membres de l'AFAC (Association des Fonctionnaires et Agents de la Colonie). Les premiers buts sont d'organiser un service de renseignements administratifs, un service social pour les rapatriés et un service "syndical" pour les agents ne pouvant poursuivre leur carrière outremer.

C'est aussi un lobby qui entend obtenir du gouvernement le renforcement des forces belges de protection. Léon Hannotte, délégué en Belgique de l'AFAC, prend la tête d'une manifestation place du Trône le 10 juillet et d'une délégation reçue par le Premier Ministre Gaston Eyskens, qui comprenait Georges Rhodius, industriel au Congo mais vétéran des divers mouvements de la droite nationaliste et léopoldiste, Albert L'Allemand, bourgmestre d'Hyon près de Mons, lui aussi ancien chef d'entreprise au Congo jusqu'en 1955 et lié à l'OTRACO, Verniers, représentant des Anciens Combattants du Congo et le fonctionnaire Allaert.

Essayant de maintenir son "apolitisme", le RDBC se dote dès le 11 juillet d'un comité où, aux côtés de Hannotte, il y a deux autres délégués de l'AFAC (Georges Dujardin, fondateur de l'AFAC, conseiller juridique au Ministère du Congo, administrateur de la Société Coopérative Business Brains Board et Dardenne, président de l'AFAC, ancien directeur des Affaires Economiques au Congo). On y retrouve aussi L'Allemand, Rhodius, Jacques Dubois de FEDACOL (Fédération Congolaise des Classes Moyennes et du Colonat) et Raymond Rogirst, président du GEDEPIC (Groupement pour la Défense des Investissements au Congo) et vice-président de l'ABIA (Association des Indépendants Belges d'Afrique).

(8) Voir le récit des origines du CADBA fait par le Dr. P.G. Teichmann dans *Jeune-Europe*, 27 novembre au 4 décembre 1964 et *"Notes relatives aux groupes pour la défense des Européens du Congo"*, dans *C.H.* du CRISP, n°72, 15 juillet 1960, p. 14-18 et *"Les groupements pour la défense des Belges d'Afrique"*, dans *Idem*, n° 74, 29 juillet 1960, p. 2-8 + annexes.

(9) VANDERSTRAETEN, L.-F., op.cit., p. 194.

(10) Belgique-Congo, 21 juillet 1960.

(11) Voir à ce sujet les mémoires de licence en histoire d'Alain PIRONNET, *L'ONU au tribunal de la presse francophone belge en 1960-1961*, ULg, 2001 et Rémy PIERLOT, *La politique de John Fitzgerald Kennedy au Congo perçue par la presse francophone belge. Petite histoire de l'antiaméricanisme entre 1961 et 1963*, ULg, 2008.

(12) Pour une vue d'ensemble, voir SAUVEUR, Yannick, *Jean Thiriart et le National-Communautarisme Européen*, Paris, IEP, mémoire d'études approfondies, 1978 ; BALACE, op.cit., p. 116-120 et 210.

(13) Cité dans BEELEN, J., *Le Mouvement d'Action Civique*, mémoire de licence en sciences politiques et administratives, ULB, 1972.

Le RBDC réclame pêle-mêle la reconnaissance du Katanga, la rupture avec Lumumba, le renforcement de l'intervention militaire belge. Il organise une manifestation groupant 2.000 personnes place Poelaert le 16 juillet, avec quelques discours au ton nettement antiparlementaire (Rogirst dénonçant les "sales politiciens de Bruxelles"). Le ton général reste cependant assez modéré, misant au Congo sur les gouvernements provinciaux ayant su maintenir l'ordre, voire au besoin sur une collaboration avec l'ONU, n'exigeant pas la démission des ministres mais bien l'élargissement du gouvernement à des "coloniaux". Bientôt, craignant d'être débordé sur sa droite par le CADBA qui s'infiltre dans ses manifestations et les noyaute, il se contentera d'agir comme simple groupe de pression, se transformant le 1er septembre 1960 en ASBL rebaptisée Rassemblement pour la Défense de l'Oeuvre Belge au Congo présidée par le vieux général Heenen, mais en fait animée par Hannotte et L'Allemand.
Très rapidement, le mécontentement ambiant envers la politique gouvernementale va inciter ces diverses organisations à basculer dans l'engagement politique en rejoignant les nombreux petits partis nés de la débâcle congolaise et qu'excite la proximité d'élections législatives. Aux alentours de décembre 1960, des pourparlers en tous sens s'engagent pour fédérer mécontents de toute origine, parapoujadistes et rapatriés en une 4e Force efficace :
- Fédération Générale du Travail Indépendant (FGTI) de Bienaimé ;
- Union Nationale des Indépendants (UNI) de Roger Chevalier qu'appuyent l'ex-député catholique Louis Baillon au nom de l'UNAKI du Kivu et l'ex-sénateur socialiste William Van Remoortel, furieux d'avoir été écarté du pool du PSB et d'avoir perdu, décolonisation oblige, ses plantureux "fromages" de l'Office de Crédit au Colonat et du Fonds du Bien-Etre Indigène ;
- Syndicat des Travailleurs Indépendants (STI) de Paul Massart ;
- Cartel des Syndicats Indépendants (CSI) de Marcel Cor;
- Hannotte et son AFAC, L'Allemand avec un Mouvement Social Indépendant encore embryonnaire et qui se transforme en Parti Social Indépendant (PSI) que rejoindra Hannotte ;
- le Rassemblement National du bourgmestre Evrard de Woluwe Saint-Pierre auquel appartient Rogirst ;
-le Parti Indépendant du notaire Snyers d'Attenhoven avec les ex-colons Jean Sokart et Léon Dutilleux ;
- et bien d'autres partis ou groupuscules surfant sur le sursaut nationaliste provoqué par l'attitude de l'ONU : Parti National de Gérard Hupin, Nouvelle Nation de Derijcke, Mouvement d'Action Civique du Dr. Paul Teichmann et de Jean Thiriart, nouvelle mouture politique du CADBA.
Des "combats des chefs" pour la constitution des listes, avec exclusives réciproques, s'engagent. Le RN, qui jouit du soutien de Robert Scheyven, ancien résident de l'Urundi, de l'avocat Scharff de Stanleyville, de Paul Siquet de l'Office des Cités Indigènes, et de Raymond Devroye (ancien président de FEDACOL) réussira à faire élire Evrard, mais ne tardera pas à imploser après avoir accusé son chef d'égocentrisme et de cumul. Le PSI a lui obtenu un siège à Mons pour L'Allemand grâce à des procédés barnumesques mais Hannote, qui, lui, jouit d'une réelle popularité parmi les rapatriés, est l'homme fort et l'idéologue du parti.

Au cours de l'été 1961 se met en place le Centre indépendant regroupant les dirigeants des anciens petits partis : L'Allemand, Léon Hannotte, Marcel Cors, Snyers d'Attenhoven, la frange scissionnaire du RN. Le but évident était de négocier un ralliement au nouveau PLP d'Omer Vanaudenhove. [14]
Le premier jour du Congrès de formation de celui-ci, le 7 octobre 1961, un article à sensation du Peuple révèle le passé judiciaire de L'Allemand, qui voit une des vice-présidences du parti lui échapper au profit de Snyers, et tant Hannotte que Cors le lâcher.
Hannotte aura une brillante carrière au sein du PLP : élu à Mons aux législatives de 1965, il obtiendra à deux reprises le portefeuille des Classes Moyennes (1973-1974 et 1976-1977), tandis que Cors intègrera, non sans remous, exclusives et disputes, son CSI au Syndicat Libéral de la Fonction Publique.
Plus intéressant pour notre propos est le parcours politique d'Antoine Saintraint, jeune administrateur colonial qui avait très courageusement payé de sa personne en juillet 1960 et qui depuis se dépensait pour le reclassement des rapatriés. Le RN avait tenté d'utiliser sa popularité mais il avait préféré figurer à la dernière place sur la liste PSC de Bruxelles, refusant par ailleurs, en termes presque insultants [15], de s'affilier alors au parti et de se soumettre à sa discipline. Cela ne l'empêchera pas d'être élu député en mars 1961 avec près de 25.000 voix de préférence, enlevées ainsi à la "4e Force" anti-régimiste. Député de Bruxelles jusqu'en 1968, il mènera ensuite une brillante carrière au sein de l'administration de la Coopération au Développement et à la FAO.
Ce score de Saintraint permet d'évaluer le poids électoral des rapatriés, restreint et dérisoire au niveau national, plus décisif au plan local. Dès juillet 1960, les analystes du CRISP avaient souligné que le "mimétisme algérois" ne jouerait pas et que l'action des groupes "coloniaux" ne pourrait avoir de suite politique qu'en "cas de regroupement de tous les réfugiés du Congo en une formation parapolitique".
Mais cette dernière ne pourrait se créer que si "la réintégration promise s'opère mal, ou se traduit par un brutal recul de standing social dans le chef des réfugiés". L'absence de leaders connus et reconnus par eux conduirait sans doute à capter leur mécontentement au profit des ailes droites du PSC et de ce qui était encore alors le Parti Libéral. [16]

Comme la suite le montrera, c'était, ma foi, fort bien vu ... [17]

Francis Balace
Professeur émérite
de l'Université de Liège

Le RBDC réclame pêle-mêle la reconnaissance du Katanga, la rupture avec Lumumba, le renforcement de l'intervention militaire belge. Il organise une manifestation groupant 2.000 personnes place Poelaert le 16 juillet.

(14) BALACE, op.cit., p. 157-167

(15) "Me conformer au statut dans la mesure où mes convictions chrétiennes et civiques me le permettront, me soumettre à la discipline du parti dan la mesure où celle-ci correspond à l'intérêt supérieur du pays et aux principes chrétiens", ce qui laissait entendre que le PSC ne s'y conformait pas toujours...

(16) C.H. du CRISP, n°74, 29 juillet 1960, p. 6-7.

(17) Une première version de cet article a été publiée dans DUMOULIN, Michel, GIJS, Anne-Sophie, PLASMAN, Pierre-Luc et VAN DE VELDE, Christian (dir.), *Du Congo belge à la République du Congo*, 1955-1965 (coll. Outre-Mers, 1), Bruxelles et alii, P.I.E.-Peter Lang, 2012, p. 135-145.

La justice au quotidien au Congo Belge

Témoignages d'anciens Administrateurs Territoriaux et Magistrats à l'Université Saint-Louis

**Le 18 février 2013 se tenait, à l'Université Saint-Louis-Bruxelles (nouvelle dénomination des Facultés Universitaires), un "séminaire d'histoire contemporaine", organisé par le Professeur Pierre-Olivier de Broux et son assistante Bérengère Piret.
Le thème de ce séminaire portait sur "la Magistrature au Congo Belge".
Louis De Clerck et André de Maere, anciens Administrateurs Territoriaux au Congo Belge et Magistrats ont été invités à témoigner de ce qu'ils y ont vécu sur le terrain à cette époque, dans l'exercice de leurs diverses fonctions judiciaires. Mémoires du Congo en ayant obtenu l'autorisation, Daniel Depreter est venu filmer la séance, dont l'enregistrement pourra servir de base à la création d'un DVD sur la Magistrature au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.**

Louis De Clerck commence par donner un aperçu historique de l'organisation judiciaire mise en place par l'Etat Indépendant du Congo d'abord et ensuite par la Belgique.
Le 1er juillet 1885, Léopold II proclame l'Etat Indépendant du Congo. Le nouvel Etat a une étendue de 2.345.000 km², compte plusieurs millions d'habitants appartenant à plus de 200 tribus et parlant autant d'idiomes différents.
Les seules voies de pénétration, en dehors des sentiers reliant les villages entre eux, sont alors le fleuve Congo et ses principaux affluents.

C'est l'époque où les grandes puissances européennes, la Grande-Bretagne, la France et l'Allemagne, se lancent également dans la colonisation de l'Afrique centrale. Elles disposent d'énormes moyens financiers, militaires et administratifs pour la mener à bien. Léopold II doit financer à lui seul l'organisation de son Congo. Il y consacrera toute sa fortune personnelle. En 1885, il dispose de 175 personnes pour occuper son Etat et mettre ses structures en place.
Les premiers tribunaux créés par l'Etat, ne jugent que les Européens. Il a donc fallu être aussi efficace que possible avec un minimum de moyens. Cela sera ensuite également le cas pour la Colonie du Congo Belge.

Le droit de punir étant un droit régalien, un décret de 1889 crée un code pénal applicable à tous les habitants du pays, Noirs et Blancs

La loi fondamentale de 1908 prévoit que la Colonie aura son propre budget, voté par le Parlement. Le Congo devra vivre de ses propres moyens, car lors de sa reprise, les parlementaires tiennent à bien spécifier qu'il ne pourra pas "coûter un franc" à la Belgique.

Il faut souligner ici que les 52 années qu'aura duré le Congo Belge, ont été marquées par deux guerres mondiales, pendant lesquelles le Congo a été séparé de la Métropole, et par la lourde crise économique des années 30.
Moins de six mois après la proclamation de l'Etat Indépendant, un décret du Roi-Souverain crée un Tribunal de Première instance et un Tribunal d'appel, et trois ans plus tard, un Conseil Supérieur. Celui-ci fait aussi office de Cour de Cassation et siège à Bruxelles. Les magistrats de l'EIC sont recrutés dans la Magistrature belge.

Dès le début, l'Etat reconnaît l'autorité des Chefs indigènes, du moins celle des chefs qu'il investit, et leur laisse la plénitude de leurs droits coutumiers, comme l'exercice de la justice.

Mais le droit de punir étant un droit régalien, un décret de 1889 crée un code pénal applicable à tous les habitants du pays, Noirs et Blancs, et la législation restreindra progressivement le droit des Chefs de punir.

Albertville, le Parquet



C'est par souci d'efficacité et afin de rapprocher la Justice des justiciables – mais faute de personnel suffisant pour créer un réseau de tribunaux de première instance – que furent créés en 1906 des Tribunaux territoriaux desservis par des fonctionnaires de l'Administration de l'EIC, qui exercent donc à la fois le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Lorsque l'EIC devient le Congo Belge, la loi fondamentale de 1908 maintient le système en place. Il sera amélioré progressivement au cours des années qui suivent.

C'est ainsi qu'à partir de 1923, l'organisation judiciaire comporte deux Cours d'appel et deux Parquets généraux (Léopoldville et Elisabethville), un Tribunal de Première Instance et un Parquet par province, un Tribunal de District par District, un Tribunal de Police par territoire et par ville, un Tribunal de Territoire par territoire, juridiction d'appel des tribunaux de Chefferie et des tribunaux de Centre dans les centres extracoutumiers.

Il y aura ainsi trois sortes de juges au Congo, et plus tard au Ruanda-Urundi : les chefs, les fonctionnaires territoriaux et les magistrats de carrière.

• Les Chefs coutumiers jugent, selon la coutume, en matière civile (ex. divorce) et pénale (ex. adultère, injures) mais avec une double restriction : la coutume appliquée ne peut être contraire à l'ordre public universel (ex : esclavage, divorce contre la volonté des époux, ordalie) et la peine prononcée ne peut excéder un mois de servitude pénale (prison) et 1.000 francs d'amende.

• Les Fonctionnaires territoriaux qui président le Tribunal de Territoire. Ils sont aussi Juges de Police, présidant le Tribunal de District, ces deux juridictions répressives ne jugeant que les Noirs.

• Les magistrats de carrière sont juges des tribunaux de première instance (compétence civile et correctionnelle pour les Blancs, instance d'appel des Tribunaux de District); ils siègent dans les Cours d'appel et sont magistrats du Parquet.
Cette concentration de pouvoirs exécutifs et judiciaires exercés par une même personne dans le chef des fonctionnaires de l'Administration Territoriale est contraire à nos principes démocratiques de séparation de pouvoirs, mais ne heurtait pas les Congolais, car dans leur système coutumier le Chef est aussi le Juge.

Le 1er juillet 1885, Léopold II proclame l'Etat Indépendant du Congo. Le nouvel Etat a une étendue de 2.345.000 km², compte plusieurs millions d'habitants appartenant à plus de 200 tribus et parlant autant d'idiomes différents.

L'organisation de la justice sera encore modifiée en 1958 : les juges des Tribunaux de District seront dorénavant des magistrats de carrière et leur compétence s'appliquera désormais tant aux Noirs qu'aux Blancs, ceux-ci comparaissant ainsi devant les mêmes juridictions.
Nous avons tous deux d'abord été, comme fonctionnaires de l'Administration Territoriale, Juges de Police et Juges du Tribunal de Territoire avant de devenir par la suite, comme magistrats, Juges d'un Tribunal de District ou d'un Tribunal de Première Instance.

La "sagesse bantoue" des Juges coutumiers

André de Maere relate ensuite comment en 1951, après avoir obtenu son diplôme de Docteur en Droit, il a eu la chance de réussir le concours d'admission organisé par le Ministère des Colonies, puisque cette fois-là, seuls les 10 premiers allaient être retenus. Après cela, il a suivi une session de six mois à l'Ecole coloniale où les cours abordaient les aspects plus pratiques des fonctions que les nouvelles recrues allaient devoir assumer.

Comme Administrateur Territorial, il était de facto Officier de Police Judiciaire. Il a ensuite été nommé Juge de Police, où s'appliquait le droit écrit, et par la suite Juge-suppléant du Tribunal de Territoire, où il devait se baser sur le droit coutumier.

Ce fut une expérience passionnante car il a pu se familiariser ainsi avec la culture locale et apprécier la "sagesse bantoue" des Juges coutumiers qui s'efforçaient de réconcilier les parties plutôt que de trancher en faveur de l'une d'entre elles, afin de préserver l'harmonie au sein de la communauté clanique. En 1960, André de Maere était Chef de territoire à Beni au Nord-Kivu. Après l'Indépendance du Congo, il y est resté encore quelques

Tribunal de Police de Manono (Katanga) 1961



semaines comme Conseiller de son successeur congolais. Des mutins en provenance de Watsa en Province Orientale l'ont toutefois contraint à quitter le Congo. Alors qu'il est à peine rentré au pays, le Ministère des Affaires Africaines, se trouvant dans "l'obligation absolue de pourvoir d'urgence plusieurs emplois au Congo", lui propose de se porter volontaire. En l'occurrence, il s'agissait de la province du Katanga, qui venait de proclamer son indépendance. C'est ainsi qu'il a été désigné comme Juge-président du Tribunal de District Kolwezi, puis Substitut du Procureur d'Etat à Kamina.
Il évoque une semaine type d'un Juge au Tribunal de District et souligne aussi le rôle du Parquet comme protecteur des indigènes.

Le Parquet pouvait en effet annuler les jugements des Tribunaux de Chefferie et réviser les jugements des Tribunaux de Police. Les Congolais le savaient et ne manquaient pas de recourir au "Bwana Juge" quand, victimes d'exactions de la part de leurs Chefs, d'agents de l'Etat ou de leur employeur, ils estimaient que leur cas n'avait pas été traité comme ils l'auraient voulu.

Louis De Clerck fait état ensuite de son expérience personnelle. Docteur en droit également, il a réussi le concours d'admission en 1952, mais étant aussi Licencié en sciences politiques et coloniales, il a été dispensé des cours de l'Ecole coloniale. Comme Administrateur Territorial, au Kasaï, il a suivi le même parcours qu'André de Maere, O.P.J. et Juge de Police après un an, Président de Tribunal de Territoire après 4 ans, mais il est passé à la Magistrature avant l'Indépendance.
Nommé Substitut du Procureur du Roi (à titre provisoire), il évoque la semaine type d'un substitut. Au bout d'un an, il réussit l'examen pour devenir magistrat à titre définitif et est nommé Juge au Tribunal de Première Instance à Bujumbura au Burundi, où il continuera à exercer ses fonctions jusqu'en 1972. A ce séminaire d'histoire contemporaine, il y avait une trentaine de partici-



Elisabethville
Le Palais de Justice en 1900.

ELISABETHVILLE - Palais de Justice

pants, en majorité des étudiantes, mais pas d'étudiants africains. Le débat qui suivit les exposés fut animé, les questions portant plus spécialement sur le respect des droits des particuliers et la façon dont nous gérions le fait d'être à la fois agents du Pouvoir exécutif et du Pouvoir judiciaire. Nous avons expliqué que dans un pays aussi vaste et avec un personnel aussi réduit, le pragmatisme était de rigueur et que nous nous efforcions de faire régner la Justice et la Pax belgica, avec un grand souci d'équité et d'impartialité.

Dans un pays aussi vaste et avec un personnel aussi réduit, le pragmatisme était de rigueur et nous nous efforcions de faire régner la Justice et la Pax belgica, avec un grand souci d'équité et d'impartialité.

Le professeur Pierre-Olivier de Broux nous a adressé, le soir même, un sympathique message de remerciements, dont nous citons ce qui suit :

"Ce fut réellement un moment très enrichissant, et personnellement, j'ai le sentiment que j'aurais pu encore vous écouter et vous questionner pendant de nombreuses heures. J'ai également été marqué par votre passion et votre retenue sur ces sujets aujourd'hui bien délicats à expliquer et transmettre".

Au vu des réactions des participants, nous avons visiblement réussi, par la façon dont nous avons témoigné, à dissiper pas mal d'idées préconçues. Mission accomplie !

■ Louis De Clerck
■ André de Maere d'Aertrycke

Photos : Coll. Yves de Campos André de Maere d'Aertrycke

Attaqué par des hommes-léopards, un magistrat doit la vie à son chien ! (*)

Le comte Jacques de Lichtervelde a été Substitut du Procureur d'État durant les dernières années de l'Etat Indépendant du Congo. Il y passa d'abord une année à Stanleyville avant d'être affecté à Irumu, dans l'Ituri.
Pour se rendre de Stanleyville à Irumu, il lui a fallu traverser la grande forêt équatoriale. A cette époque, c'était encore une entreprise ardue et périlleuse. Pour ne pas avoir à revivre cela, il demanda à la fin de son terme de pouvoir rentrer au pays par Fort Portal et la côte orientale de l'Afrique, mais cette permission lui fut refusée. Le voilà donc contraint d'entreprendre une seconde traversée de la forêt équatoriale, en sens opposé. C'est durant ce voyage qu'il faillit perdre la vie. Une nuit, sa petite troupe fut soudainement attaquée par des «Anyotos», ces redoutables «hommes léopards», affidés d'une secte secrète qui semait la terreur partout où elle sévissait.

Heureusement pour lui, il fut réveillé, à temps, par son chien qui lui sauva ainsi la vie.
Son interprète par contre, un métis portugais, fut frappé à la gorge par un instrument figurant une griffe de léopard et tué sur le coup. Cette attaque eut pour effet de provoquer la débandade des soldats de l'escorte. Notre Substitut dut user de toute son autorité pour les faire reprendre leurs fusils et se mettre en garde contre une éventuelle seconde attaque.

Ce fut l'épisode le plus mémorable de son séjour au Congo.

En 1908, après la reprise du Congo par la Belgique, Jacques de Lichtervelde fut nommé Chef de Bureau au Ministère des Colonies, nouvellement créé. Il y eut à s'occuper notamment des relations avec les missionnaires.

Durant la guerre de 14-18, le comte Jacques de Lichtervelde décida de quitter la Belgique occupée pour rejoindre l'armée belge derrière l'Yser. Son état de santé ne le lui permit pas et il décéda Londres le 6 avril 1916.

(*) D'après une notice biographique publiée par l'Institut royal colonial belge : Biographie Coloniale Belge, T. IV, 1955,

Photo CS

L'Afrique : un continent d'animaux anciens

Le plateau continental africain, entouré d'océans, bordé de montagnes, défendu par des déserts, longtemps inviolable en sa sauvagerie originelle, semble avoir été le berceau et être aujourd'hui le refuge de faunes anciennes. Ce n'est point le hasard qu'y subsistent encore les chimpanzés et les gorilles, témoins attardés et menacés d'extinction tout en étant les descendants évolués et vénérables des faunes anthropoïdes du tertiaire.

Mais d'autres exemples pourraient être signalés. Depuis longtemps déjà la paléontologie nous a fait connaître les ascendants de la girafe, ce mammifère paradoxalement étiré en tous sens et si représentatif des grandes brousses orientales.

Tel est l'Helladotherium, girafidé de petite taille, dont on découvrit un exemplaire au début du siècle passé, de façon sensationnelle, vivant dans les profondeurs secrètes et silencieuses des sombres forêts de l'Afrique centrale, l'okapi qui prolonge jusqu'à aujourd'hui les temps révolus, digne d'une vigilance sévère et des soins aussi jaloux que ceux accordés aux objets d'art et aux monuments précieux de notre histoire.

L'Afrique nous a maintenu les archives vivantes de cette époque étonnante et grandiose où la vie peuple la terre et prépare lentement l'avènement de l'Homme sur notre planète

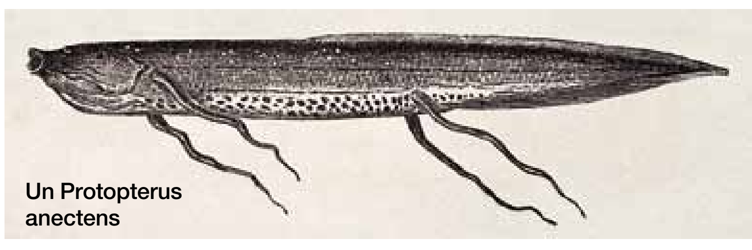
Le sombo : l'animal le plus important de la faune africaine

Je voudrais évoquer aussi les poissons anciens du groupe des Crossoptérygiens.
Ils sont à l'origine de tous les vertébrés et vivaient en eau douce au début de l'époque primaire.
Leur corps était enveloppé d'une carapace d'écailles osseuses épaisses. Ils étaient en réalité amphibies. Leur respiration aquatique était assurée par des branchies typiques mais ils possédaient en même temps des sacs pulmonaires, organes de respiration aérienne.

Dans la motte de terre séchée, le cocon et la cheminée d'aération où l'on voit la position du poisson

Ils aspiraient l'air à la surface des eaux à la façon des batraciens.
Ils avaient de puissantes nageoires pectorales et abdominales en forme de feuille de saule, soutenues par un squelette axial robuste enveloppé de muscle et d'une peau écaillée.
Ces nageoires leur permettaient de se soutenir sur le fond de l'eau et même de se hisser sur les rives.
Cette sorte de poisson s'est prolongée par une forme évoluée exclusivement marine : le Cœlacanthe que l'on croyait éteint depuis 100 à 200 millions d'années. Quel ne fut pas l'émotion générale d'en découvrir dans les mers africaines des Comores. Ils sont représentés par le genre Latimeria.

Thomas C.B. Weir en 1835, puis observés entre autre en Gambie par Johnels et Svenson.
Des protoptères furent également ramenés du Congo Belge en Belgique pour étude et entre autre une espèce propre à notre colonie, le protoptère dolloï découverte par Boulanger et dédiée au paléontologue L. Dollo.
C'est ce qui décida Paul Brien à lui consacrer sa première mission dans le haut Lualaba.
On les rencontre dans les rivières, les lacs, le plus souvent dans les nappes d'eau peu profondes des régions marécageuses inondables. Ils se déplacent à la façon des anguilles; leur nageoire caudale est pointue et prolonge l'unique nageoire dorsale.


Un Protopterus anectens

Les Dipneustes, comme les Crossoptérygiens étaient eux aussi amphibiens. Ils se divisent en plusieurs branches : le Lépidosiren brésilien, le Neoceratodus australien et les Protoptères africains.
Les Protoptères abondent dans tout le bassin du Congo. Les indigènes les connaissaient sous le nom de "Sombo".
Du point de vue zoologique, ils sont les animaux les plus importants de la faune africaine.
Ils furent découverts par

Les nageoires paires sont réduites à leur axe squelettique. Elles portent des organes sensoriels tactiles et gustatifs qui aident l'animal à explorer le milieu. La peau est écailleuse et enduite de mucus abondant et gluant.

Un prodigieux esprit de conservation et d'adaptation

Lorsqu'en saison sèche, l'eau des marais se retire, le protoptère surpris par l'assèchement, échappe cependant à l'inexorable hécatombe qui anéantit tous les autres

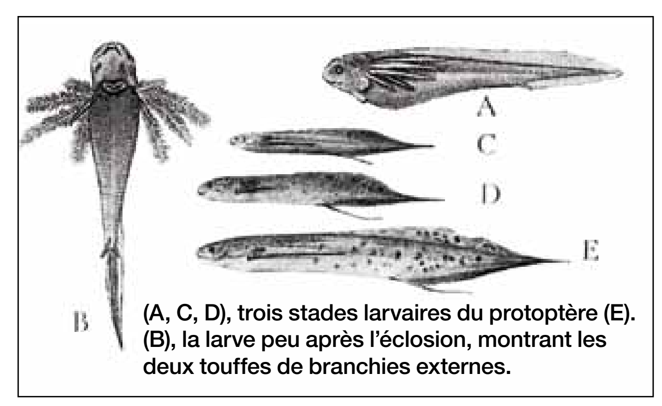
animaux aquatiques.
Prisonnier de la mare qui rétrécit de jour en jour, il creuse dans la vase molle, un terrier tubulaire. Par propulsion de sa nageoire caudale il plonge la tête dans la boue qu'il avale et puis la rejette derrière lui par les orifices de ses branchies. Il s'enfonce comme çà jusqu'à 30 à 40 centimètres sous l'eau.
Il élargit ensuite le fond de son puits vaseux, s'y retourne à 180°, place sa tête vers le haut et vient de temps en temps absorber l'air à la surface, tant que l'eau subsiste.
Lorsqu'elle a complètement disparu, il se tasse dans le fond de son terrier, rejetant un reste de vase qui coiffe l'orifice en le surmontant d'une sorte de taupinière.
Il ramène sa nageoire caudale sur son museau. Au-dessus de lui, le conduit creux forme la cheminée d'aération.

Dans le sol qui se durcit de plus en plus, le mucus du poisson sèche en une pellicule brune, fine, parcheminée qui lui sert de cocon. Cette enveloppe cylindrique enfouie dans la terre est close de toute part. Sa face antérieure, que surmonte la cheminée d'aération, porte un orifice par lequel la paroi du cocon s'infléchit en une tubulure introduite, à la façon d'une tétine, dans la bouche du poisson désormais en léthargie.
Toute cette disposition permet à l'animal en sommeil et en métabolisme ralenti, d'absorber l'air qui lui arrive par la cheminée d'aération grâce à la tubulure buccale du cocon.
Il peut attendre comme çà des mois, parfois des années, le retour des eaux qui lui permettront de reprendre une vie normale.
Il ne respire pendant cette période que par ses poumons.
Pour se reproduire, la femelle dépose ses œufs dans des galeries creusées dans la berge par le mâle qui se charge d'ailleurs de veiller sur sa progéniture. Il peut y avoir des centaines d'œufs dans une chambre au bout de cette galerie ; ils ne sont pas tous au même stade comme si elle avait pondu plusieurs fois ou que plusieurs femelles ont successivement pondu à intervalles plus ou moins éloignés.
A la naissance, les jeunes ont l'aspect de larves de batraciens, sorte de têtards, avec des branchies externes qu'ils perdent au bout de quelques temps, ne conservant que des branchies internes.
On les voit alors qu'ils ont quelques centimètres sur le fond, pareils à des tritons, rampant sur le fond de l'eau grâce aux ondulations du corps, les nageoires latérales effilées, écartées perpendiculairement au tronc.
Ainsi tout au long des âges géologiques, l'Afrique nous a conservé les témoins irrévocables de l'évolution d'où procède notre propre histoire. Elle a maintenu les archives vivantes de cette époque étonnante et grandiose où la vie, se dégageant de ses eaux originelles, peuple la terre et prépare lentement l'avènement de l'Homme sur notre planète.

Dans le sol qui se durcit de plus en plus, le mucus du poisson sèche en une pellicule brune, fine, parcheminée qui lui sert de cocon.

■ Nadine EVRARD

Extrait d'un article du Professeur Paul Brien. Octobre 1955. L'article complet est disponible sur demande.



(A, C, D), trois stades larvaires du protoptère (E). (B), la larve peu après l'éclosion, montrant les deux touffes de branchies externes.


Protoptère en aquarium


le Cœlacanthe que l'on croyait éteint depuis 100 à 200 millions d'années

1957-1958, l'Aga Khan en visite dans le Maniema

Le prince Karim, avait vingt ans quand il devint l'Agha Khan IV, chef religieux de la communauté ismaélienne. En 1957, son grand-père, du jour au lendemain, le désigna comme le quarante-neuvième imam.

Il ne s'y attendait pas. Il poursuivait encore ses études à Harvard et songeait à préparer une thèse, la même année. Devenu Agha Khan, le prince Karim entreprit d'abord de connaître les communautés ismaéliennes dont il était promu responsable : cela lui prit une année de voyage à travers le monde.

C'est à cette occasion qu'il fit étape à l'aéroport de Kindu (Maniéma) lors de sa visite aux Ismaéliens de l'est de l'Afrique centrale.

■ Guy de Bonnay de Nonancourt



1957-1958. L'Aga Khan IV débarque au "nouvel" aérodrome de Kindu
Photo Christian de Bonnay de Nonancourt

Appel aux lecteurs qui détiennent des trésors photographiques historiques, insolites, rares et insoupçonnés.

La rédaction de Mémoires du Congo souhaite présenter, dans chacun ses numéros à venir, une rubrique "Mémorial" mettant en évidence des illustrations peu connues, faisant partie de la petite tout autant que de la grande histoire du Congo, du Rwanda et du Burundi. Des illustrations qui parlent d'elles-mêmes sans nécessiter le développement d'un long article.
Si vous possédez de tels documents, nous vous remercions de nous les confier aux fins de publication.
■ La Rédaction

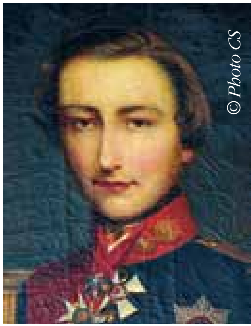
A Kinshasa

Une Fondation Léopold II en hommage au fondateur de l'Etat Indépendant du Congo

Si certains de nos contemporains se complaisent dans le mépris et dans une entreprise de désinformation à l'encontre de l'œuvre de Léopold II au Congo, il en va tout autrement à Kinshasa, dans le chef d'intellectuels congolais qui ont décidé, voici quelques années, de témoigner leur reconnaissance et de promouvoir le rôle historique essentiel joué par le deuxième roi des Belges dans l'émergence de leur pays.

La Fondation Léopold II, créée en 2008 et dont le siège social est installé avenue Tabora – cela ne s'invente pas – à Kinshasa, s'est fixé pour but d'agir tant au Congo qu'en Belgique et dans les pays des Grands lacs. Son champ d'action est ambitieux puisqu'il ne vise rien moins qu'à restaurer et immortaliser la mémoire du fondateur de l'Etat Indépendant du Congo, à œuvrer à la sauvegarde des acquis de la Conférence de Berlin de 1885 (pour prévenir et chercher des voies de résolution pacifique des conflits frontaliers dans les régions concernées), à promouvoir la paix durable, le développement intégral et la protection environnementale (par des actions préventives des guerres et des conflits ainsi que par des actions de pacification et de conciliation post-conflits) et enfin à restaurer et promouvoir la mémoire socioculturelle collective qui marque l'histoire des relations entre Etats pour favoriser le rapprochement entre eux.

Cette ASBL (en abrégé FROLEO) rassemble des personnes qui estiment convenable et juste de promouvoir la mémoire de Léopold II par l'entremise d'actions socioculturelles de paix et de développement en faveur du Congo, du Rwanda et du Burundi, et qui considèrent que la connaissance profonde du Congo moderne passe par la connaissance des péripéties qui ont entouré la création de l'Etat Indépendant du Congo, partant du principe que ceux qui ignorent l'histoire, ne peuvent comprendre la destinée de leur pays.




Portait de Léopold II (Tervuren)



Léopold II, acteur majeur de l'histoire du Congo, paraît hors du commun, d'autant plus que jamais un homme, fut-il roi ou simple mortel, n'a créé une entité comparable.

Les initiateurs de la Fondation affirment dès lors que "le Roi Léopold II, acteur majeur de l'histoire du Congo, paraît hors du commun, d'autant plus que jamais un homme, fut-il roi ou simple mortel, n'a créé une entité comparable. La fondation portant son nom est une manière de l'extirper de la malédiction d'ingratitude de la part des Belges, ses héritiers, et du mépris de la part des Congolais."

C'est la raison pour laquelle elle s'est assigné pour but d'analyser l'œuvre de Léopold II selon deux approches, celle de la création et de la reconnaissance de l'Etat Indépendant du Congo et celle de sa mise en valeur.

Léopold II : père du Congo

En ce qui concerne la création de l'Etat Indépendant du Congo, la Fondation Léopold II s'accorde à dire qu'il s'agit d'un succès diplomatique et historique incontestable. Elle attribue au roi bâtisseur les qualificatifs de "père du Congo", "patriarche", "architecte", "première autorité politique", "première personnalité politique congolaise" et "un tremplin pour son ouverture au monde".
La Fondation tient Léopold II pour le responsable de l'unification territoriale du Congo et de la constitution d'un ensemble politique cohérent grâce à l'établissement de traités d'allégeance avec les chefs traditionnels. C'est ainsi qu'elle considère l'œuvre de Léopold II comme l'incarnation du commencement d'une histoire, d'un peuple et d'un Etat.
En ce qui concerne la mise en valeur de l'Etat Indépendant du Congo, la Fondation Léopold II se refuse à passer sous silence le débat qui soulève l'opinion, à savoir l'existence d'abus contre les droits de l'homme mais estime que limiter l'histoire du Congo léopoldien à une succession d'abus et d'atrocités serait réducteur.

En témoigne le rapport historique Casmens (1) établi par une commission d'enquête belge en 1904-1905 qui précise : "Quand on voyage au Congo et que l'on fait involontairement la comparaison entre l'Etat ancien que l'on connaît par des récits ou les descriptions des explorateurs, et l'Etat actuel, l'impression éprouvée tient de l'admiration, de l'émerveillement.

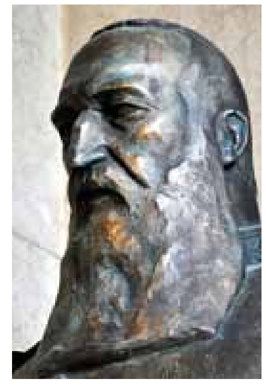
Dans ces territoires qui, il y a 25 ans, étaient encore plongés dans la plus affreuse barbarie, que seuls quelques blancs avaient traversés au prix d'efforts surhumains, accueillis à chaque instant par les flèches de peuplades hostiles ; dans ces régions où les tribus décimées par les razzias des trafiquants arabes se livraient des combats sans trêve

et sans merci, où l'on rencontrait, à chaque instant, des marchés de chair humaine dans lesquels les acheteurs venaient désigner et marquer eux-mêmes sur les victimes à égorger les morceaux qu'ils convoitaient ; où les funérailles des chefs de villages étaient célébrées par d'atroces hécatombes d'esclaves qu'on égorgeait et de femmes qu'on enterrait vivantes ; dans ce contenant sinistre et mystérieux, un Etat s'est constitué et organisé avec une rapidité merveilleuse, introduisant au cœur de l'Afrique les bienfaits de la civilisation. Aujourd'hui la sécurité règne dans cet immense territoire.

Presque partout, le blanc qui n'est pas animé d'intentions hostiles peut circuler sans escorte et sans arme. La traite a disparu, le cannibalisme, sévèrement réprimé, recule et se cache, les sacrifices humains deviennent rares.
Des villes égaient et animent les rives du grand fleuve et les deux têtes de ligne du chemin de fer du Bas-Congo, Matadi, où arrivent les bateaux de mer, et Léopoldville, le grand port fluvial, avec le mouvement des chantiers, font penser à nos industrieuses cités européennes ... Et l'on se demande quel pouvoir magique ou quelle volonté puissante, secondée par d'héroïques efforts, a pu transformer ainsi, en peu d'années, la face de cette terre."

En conclusion, la Fondation Léopold II, ne voulant ni obscurcir les méfaits de la gouvernance léopoldienne, ni occulter ses bienfaits, estime que "puisque le Congo subsiste, il est normal que le nom de son fondateur y soit associé et que la part congolaise de l'histoire personnelle de Léopold II soit revisitée, quand bien même ce chapitre de l'histoire coloniale du Congo n'aurait été qu'une étape suivie d'une autre, l'épisode du Congo Belge". (2)

Et dans une perspective d'avenir, elle souhaite contribuer aux efforts de consolidation de la paix, développer des projets agro-pastoraux, aider à l'encadrement scolaire et professionnel de la jeunesse, militer pour la reconnaissance de la date du 26 février (droit à l'existence de l'Etat Indépendant du Congo par l'Acte Général de Berlin) parmi les dates historiques, lutter pour la réhabilitation de tous les symboles du parcours historique du pays sans oublier la restauration des monuments qui ont marqué l'histoire du Congo.


Buste de Léopold II (Thomas Vinçotte)

■ Chantal Schaller

(1) Cité par Jean Stengers in "Congo. Mythes et réalités", Ed. Racines, 2007, p 172
(2) I Ndaywell è Nziem, "Le Congo : Léopold II" in J. Mercier, "Les Belges au XXe siècle", La Renaissance du Livre, 1999




Le monument de Léopold II à Léopoldville, réplique de celui de la Place du Trône à Bruxelles, était situé avant l'indépendance, en face du gouvernorat général.

Quelques initiatives à l'actif de la Fondation Léopold II

Depuis sa création, la Fondation Léopold II a organisé, en partenariat avec les Archives Nationales du Congo, la commémoration du 123e anniversaire de l'Acte Général de Berlin.

Elle a également mis sur pied, en 2009, les cérémonies du centenaire des relations belgo-congolaises et la célébration de l'an Un de sa création, ainsi que la commémoration du 100e anniversaire de la mort de Léopold II.

Kinshasa : Statue équestre de Léopold II

En 1914, environ cinq ans après le décès du roi Léopold II, décision fut prise de lui rendre hommage par l'érection d'une statue sur la place du Trône à Bruxelles. Une souscription nationale a permis au projet d'être réalisé. Chaque Belge pouvait, dans les bureaux de poste, verser un montant d'au minimum un franc belge au fonds affecté à l'édification de la statue.
Le roi Albert Ier, neveu de Léopold II, montra le bon exemple et versa immédiatement le montant maximal de 100.000 BEF. Cette action connut un succès formidable et la somme récoltée, après conversion, s'éleva à quelque 2,5 millions BEF.
Cette somme fut non seulement suffisante pour financer la statue de la place du Trône, mais permit également de réaliser un double pour lequel une place fut réservée à Léopoldville.
Le célèbre sculpteur Thomas Vinçotte fut chargé de réaliser une statue digne d'un roi. Son choix se porta sur une statue équestre parce que, d'après lui, celle-ci représentait le mieux la condition du roi. En effet, *"le cheval est le digne piédestal d'une statue royale"*.
Le socle de la statue fut confié à François Malfait. Grâce à celui-ci, le monument domine les environs.
La réalisation de la statue prit toutefois du retard, d'abord à cause de la Première Guerre Mondiale, ensuite en raison de la maladie chronique de Vinçotte. Elle ne fut achevée qu'en 1926.
La statue est en bronze, un alliage de cuivre et d'étain. Les matières premières étaient originaires du Congo et furent offertes par l'Union Minière. Une épigraphe de circonstance "Leopold II, Regi Belgarum 1865-1909, Patria Memor" fut placée sur le socle.

De Kinshasa Kids à War Witch,

des rues de Kinshasa aux étoiles de Hollywood



Si le Congo et ses drames font trop souvent les titres de l'actualité, en faits bruts, déshumanisés, il arrive aussi qu'ils se parent de tendresse et d'un parfum de rêve. Après les incontournables "Kinshasa Symphony" et "Benda Bilili", le cinéma nous replonge ces jours-ci dans la réalité du quotidien des populations parmi les plus démunies du Congo : les enfants des rues pour "Kinshasa Kids" et les enfants soldats pour "War Witch" (Rebelle). Deux films prenants, bouleversants, dont on ne sort pas indemne. Regards sans complaisance mais sans condescendance non plus, immersion dans le vécu des précarisés, évoquant, avec pudeur et retenue, les drames rencontrés, sans apitoiement, mais sans voyeurisme non plus.

Témoignage de l'intérieur pour l'un, confidences cathartiques pour l'autre.

A mi-chemin entre documentaire et fiction, le film "Kinshasa kids" de Marc-Henri Wajnberg nous plonge dans la frénésie d'une ville tentaculaire et surpeuplée où la grande majorité de la population vit ou plutôt s'efforce de survivre dans la misère. L'immersion est saisissante : on ressent la promiscuité, les couleurs, les odeurs, l'énergie, la violence mais aussi cet humour qui fonde la résilience des Congolais. C'est là qu'environ 30.000 "shégués", enfants abandonnés ou livrés à la vindicte populaire sous l'accusation de sorcellerie malgré les exorcismes qui font les choux gras des églises pentecôtistes dites du Réveil, luttent quotidiennement pour leur survie à force de débrouille, d'ingéniosité, petits boulots et expédients en tous genres.

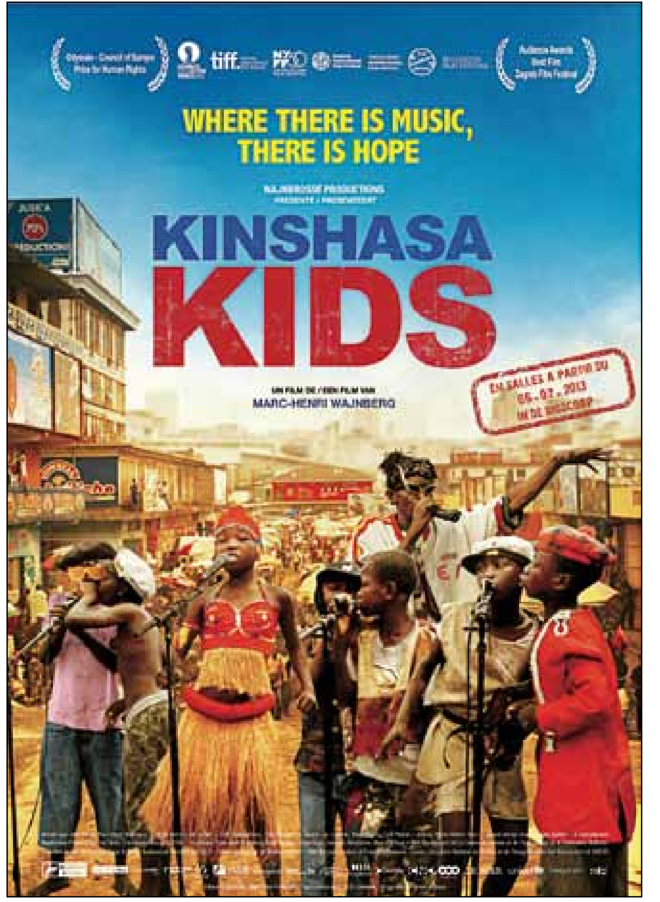
Une musique omniprésente, rédemptrice

Le film retrace l'histoire d'un groupe d'enfants livrés à eux-mêmes, confrontés aux pires difficultés mais bien décidés à s'en sortir.
Certaines rencontres sont plus marquantes que d'autres : mères exténuées et dépassées, handicapés pleins de ressources, policiers corrompus mais aussi une belle contrebassiste de l'orchestre kimbanguiste (qui fit l'objet de l'inoubliable "Kinshasa Symphony").

Et bien sûr Bebson Elemba dit "Bebson de la rue", un musicien fantasque, totalement dévoué à la musique, qui les prendra sous son aile pour les aider à constituer un petit groupe de chanteurs/danseurs et se produire en avant-programme de son propre concert. La musique est bien sûr omniprésente dans le film, cette musique rédemptrice qui permet de s'évader, se transcender... et parfois se réaliser.







Fort d'une carrière cinématographique déjà bien remplie, Marc-Henri Wajnberg s'est rendu pour la première fois en RDC en 2009 pour y tourner 5 documentaires ainsi qu'un "Portrait de Kinshasa" pour Arte. Touché au plus profond de lui-même par la rencontre répétée avec les "shégués" et leurs histoires qu'il découvre bribes par bribes par le biais de leurs confidences, il décide de leur consacrer son second long-métrage basé sur un canevas kaléidoscope de leurs vies.

Huit enfants furent ensuite sélectionnés parmi les milliers d'enfants des rues, réunis sous un même toit pendant quelques semaines pour nouer connaissance, tisser les liens nécessaires pour constituer un "groupe" véritable, acquérir des notions de français et apprendre à chanter et danser. Tous feront merveille dans leurs rôles respectifs qu'ils assument avec un naturel déconcertant. "Kinshasa Kids" a remporté le prix du public au Zagreb Film Festival (octobre 2012) et le prix des droits de l'homme du Conseil de l'Europe lors des Étoiles et Toiles du Cinéma Européen (novembre 2012).

Au cours du débat qui suivit la projection, le réalisateur nous fit part des difficultés rencontrées pour le tournage (autorisations multiples à obtenir, matabiches, arrestations) mais aussi de l'amour qu'il s'est découvert pour les Congolais et les enfants des rues en particulier.

Depuis lors, il s'efforce d'assurer la survie, l'hébergement et la scolarisation de ses petits acteurs, ce qui n'est pas non plus une sinécure, l'argent étant souvent détourné par les adultes en charge. Un des enfants a pu être réintégré dans sa famille.

Pour Rachel Mwanza, la seule fille du groupe, elle-même à la rue depuis ses 9 ans, l'aventure continue puisqu'elle a ensuite été choisie par le Québécois Kim Nugyen pour le rôle principal du film "Rebelle".




FAS


54


FAS



Une belle histoire d'amour dans un monde de misère et de violence

Dans le film canadien "Rebelle", Komona, une "survivante", raconte à l'enfant qui grandit en elle et qu'elle ne sait pas encore trop comment accepter mais avec lequel elle s'efforce malgré tout de tisser un lien, l'histoire sordide de sa courte vie. Son enfance a volé en éclats lors de son enlèvement par un groupe rebelle qui l'a obligée à tuer ses propres parents avant de l'enrôler comme enfant soldat et esclave sexuelle du chef Grand Tigre Royal. Battue, droguée au "lait magique" pour l'immuniser contre la peur, elle se voit remettre la kalachnikov qui doit lui tenir lieu de "père et mère".

Son seul ami et protecteur est un jeune albinos, "Le Magicien", qui tentera de la sauver en la soustrayant au groupe rebelle. Leur fuite resserrera leurs liens et leur fera vivre une belle histoire d'amour dans un monde où se mêlent la misère, la violence, la magie et la beauté. Mais le malheur n'est jamais bien loin et il lui faudra traverser encore bien des épreuves.

Son enfance a volé en éclats lors de son enlèvement par un groupe rebelle qui l'a obligée à tuer ses propres parents avant de l'enrôler comme enfant soldat et esclave sexuelle.

Photo de droite : Rachel Mwanza reçoit au Festival de Berlin le prix de la meilleure actrice (2012).

Ces confidences à l'enfant à naître servent de catharsis pour la libérer du fardeau trop pesant des souvenirs traumatisants et de la culpabilité refoulée.
L'incroyable faculté de résilience des Congolais nous permet d'espérer que Komona puisse retrouver une vie normale avec son enfant.

Ecrit et réalisé par Kim Nguyen, cinéaste québécois de talent, le film ne verse ni dans la sentimentalité ni dans le voyeurisme.
Chef-d'œuvre de retenue, il témoigne, sans jamais verser dans le pathétique, du drame des enfants soldats, leur enrôlement forcé et leur endoctrinement. Il dénonce aussi l'extraction du coltan au cœur des conflits incessants dans l'Est du Congo.
Le film, nominé aux Oscars du meilleur film en langue étrangère, a déjà remporté plusieurs prix et valu à la jeune Rachel Mwanza l'Ours d'Argent de la meilleure actrice au festival de Berlin (2012), le Prix d'interprétation féminine au Festival du film de TriBeCa (New York, 2012), comme au Vancouver Film Critics Circle (Vancouver, 2013) et tout récemment aux Prix Ecrans Canadiens.

Des rues de Kinshasa aux étoiles de Hollywood, fabuleux destin pour la jeune Rachel. La jeune fille est à présent prise en charge par Kim Nguyen et son équipe qui assurent son hébergement, ses besoins et surtout son éducation jusqu'à sa majorité (à Kinshasa bien entendu). Pour elle, le bonheur de pouvoir retourner à l'école, apprendre à lire et écrire, l'emporte sur la célébrité récemment acquise. Elle espère cependant pouvoir poursuivre sa carrière dans le cinéma.

Espérons que cette aventure cinématographique destinée à sensibiliser le monde aux drames vécus par les populations congolaises permettra aux huit enfants du film Kinshasa Kids de quitter définitivement la rue pour un avenir meilleur. Ce n'est certes qu'une goutte d'eau dans un océan de misère mais chaque goutte compte comme ferment d'espoir.

■ Françoise Moehler-DeGreef





Le Katanga

Victime d'une épidémie de choléra

Le Katanga est le théâtre, depuis peu, d'une épidémie de choléra, maladie diarrhéique aiguë causée par une infection de l'intestin grêle dont l'organisme responsable, le "Vibrio cholerae", a été identifié en 1883 par Robert Koch. On en connaît aujourd'hui plusieurs sous-types et une variante, Vibrio El Tor, un vibrion qui sécrète une toxine, un complexe oligomérique dont la structure tridimensionnelle a été découverte en 1995.

L'être humain est la seule source naturelle de dissémination du vibrion. La transmission se fait principalement par l'eau de boisson, mais aussi par des aliments contaminés par de l'eau infectée ou des déjections de malades ou de porteurs sains.
Le choléra attaque de manière brutale, sans signe préalable. Il provoque une tension abdominale, suivie d'une évacuation intestinale abondante, aqueuse et fréquente, avec une perte de liquide de dizaines de litres en peu de temps. S'ajoutent parfois des vomissements tandis que le pouls devient presque impalpable, la tension artérielle s'effondre et des douleurs musculaires prononcées se produisent. Les yeux sont fortement enfoncés et on aboutit à une asthénie totale. En l'absence d'un traitement rapide (une réhydratation forcée), la personne atteinte se vide de tous ses liquides et meurt en l'espace de 24 à 48 heures.

L'implantation du choléra en Afrique

Le choléra est le compagnon de toutes sortes de calamités et il est étroitement lié aux conditions hygiéniques. Il est possible que la maladie se soit infiltrée en Europe, dans l'Antiquité, à partir de l'Inde, les foyers classiques étant localisés dans le delta du Gange et au Bangladesh.
Au 19° siècle, le choléra a causé des pandémies en Asie, en Europe et en Amérique. Et ce n'est que dans le courant des années septante qu'elle a fait son apparition sur le continent africain après avoir connu une vigueur nouvelle dans ses foyers traditionnels.

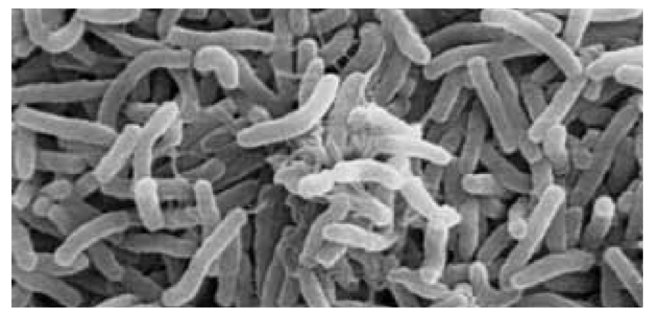


Image au microscope électronique du "Vibrio cholerae" qui s'attaque au système digestif

La Coopération belge a décidé de mettre des médecins à disposition des hôpitaux de Kinkondja et de Malemba-Nkulu.

Actuellement on parle d'une pandémie avec des cas isolés mais aussi de petits foyers et de flambées épidémiques.

Choléra en RDC

Même si des cas de choléra ont déjà été mentionnés à l'époque de Livingstone, aux abords du lac Tanganyika, la maladie fut réintroduite au Zaïre au début des années 1970. Les régions atteintes furent d'abord le Mayombe et le Kivu.
Il semble que les pèlerinages de la Mecque ont joué un rôle déterminant dans l'introduction et la dissémination du choléra en Afrique centrale. Informée de la propagation de l'épidémie au Rwanda et au Burundi en juin 1978, la coopération belge s'est engagée dans l'organisation de la lutte contre l'épidémie de choléra à l'Est du Zaïre (Kivu et Katanga). Elle a organisé en urgence, avec l'appui de plusieurs équipes médicales parmi lesquelles celle de Katana (asbl Fomulac) qui développa une activité remarquable, des centres de traitement ainsi que la distribution des médicaments, des désinfectants et du matériel de protection.
Vu le nombre de cas et les quantités de solutions de réhydratation à prévoir, l'asbl Fometro a fourni les sels nécessaires en vrac et un C130 belge les a transportés jusqu'à Bukavu.
En outre, une fabrication locale gratuite a été obtenue auprès de la brasserie de Bukavu. Des milliers de litres de solutions de perfusion et de réhydratation par voie orale ont pu être fabriqués localement.

En 1979 la Belgique a également participé à l'organisation de la lutte contre le choléra dans la ville de Kinshasa où des malades du Kivu étaient arrivés. Cette collaboration avec le comité national de lutte contre le choléra visait :
- l'encadrement des structures mises en place (centres de soins, comités de quartier...) ;
- l'établissement d'une stratégie, simple et claire, pour le traitement des malades et pour la protection des populations ;
- la mise au point d'un canevas pour la récolte et la gestion de l'information épidémiologique.

Expérience vécue d'une épidémie dans la Région du Haut-Lomami

Au début des années '80, lors d'une visite de prospection dans la région du Haut-Lomami (notamment la région de Kinkondja et Malemba-Nkulu), une mission médicale belge a été confrontée à une épidémie de choléra foudroyante dans cette région. Il s'est avéré qu'il s'agissait d'une population non protégée et d'une infrastructure médicale non préparée à une épidémie d'une telle envergure. La Coopération belge a décidé de mettre des médecins à disposition des hôpitaux de Kinkondja et de Malemba-Nkulu.
Entre 1982 et 1990, il y eut en permanence un médecin belge et un homologue zaïrois sur place. Pendant cette période, quelques

épidémies de choléra se sont manifestées. A l'hôpital de Kinkondja un taux de mortalité de 18% a été rapporté parmi les patients atteints de choléra. Il faut cependant considérer que, vu les circonstances géographiques et les conditions de transport (voir paragraphe suivant), le taux de mortalité a été beaucoup plus élevé à l'intérieur de la chefferie.

Si l'on sait que :
- l'incubation est très courte (2 jours, voire quelques heures);
- la maladie se présente d'une façon brutale;
- il n'y avait aucune protection par la vaccination (voir aussi le paragraphe sur la prévention), on peut comprendre qu'il restait assez de temps au vibrion pour faire son travail meurtrier, compte tenu des distances entre les villages et l'hôpital.

Pendant cette même période, des contacts ont été pris avec des autorités et des experts afin d'étudier un projet d'adduction d'eau potable. Cela a abouti à une pré-étude, élaborée en 1988-1989 par un père ingénieur. D'abord quelques puits de faible profondeur ont été identifiés, mais ils n'offraient qu'une eau impropre, non consommable et un débit trop faible. Un projet de captage d'eau a été proposé, au niveau des chutes de la rivière Lovoï (village de Kimvubu), situées à une quinzaine de kilomètres du chef-lieu de Kinkondja.

Géographie et économie de la région de Kinkondja

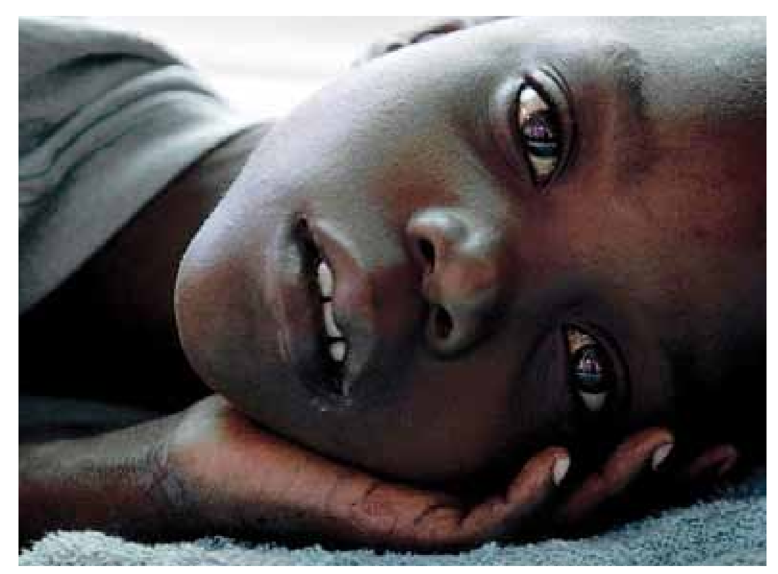
Située le long du Lualaba, la région est caractérisée par la présence d'une vingtaine de lacs caractérisés par des eaux peu profondes et stagnantes "la dépression de l'Upemba", ce qui prédispose les consommateurs de ces eaux à des maladies telles que la bilharziose, la malaria, l'amibiase ou le choléra. Le transport d'un malade vers le chef-lieu se fait habituellement en pirogue et il faut souvent plus de 2 jours pour arriver à l'hôpital. Il y a peu de routes carrossables.

L'économie de la région peut être résumée en deux activités principales:
• l'agriculture traditionnelle dispersée (manioc, banane, maïs, huile de palme, arachide) ;
• La pêche: les lacs peu profonds sont riches en poissons (tilapia, capitaine/mukungu, poisson-chat et beaucoup d'autres espèces locales).

Les principes du diagnostic et du traitement

En l'absence de possibilités d'identification du germe pathogène, on se réfère au tableau clinique décrit ci-dessus : un taux important de déshydratation, l'apparition de plis cutanés persistants, les yeux enfoncés, un état général qui se dégrade rapidement.
En fonction de l'état général, du degré de déshydratation et de la présence de vomissements, on commence l'administration de solutions par voie orale ou par voie intraveineuse.
Une cure d'antibiotiques est prévue en complément de ce traitement de base; bien qu'ils n'aient aucun effet sur la toxine.
Un malade, rapidement et suffisamment traité, ne court qu'un faible risque de mortalité, le plus important étant la réhydratation rapide et massive. Avec un traitement correct, les vomissements et autres signes disparaissent très vite et l'on constate une amélioration spectaculaire de l'état général.

A l'hôpital de Kinkondja, un taux de mortalité de 18% a été rapporté parmi les patients atteints de choléra.



Un enfant atteint de choléra.
Photo : Nations Unies

Quelques conseils de prévention

Qu'en est-il de la vaccination ? Si le vaccin a pour résultat de provoquer la production d'anticorps dans le sérum, ceux-ci ne se fixent pas à l'intérieur de l'intestin. Le vaccin n'est donc pas efficace. Mais il semble néanmoins utile d'avoir une preuve de vaccination lors d'un voyage dans un pays endémique, ne fût-ce que pour des raisons administratives.
Le risque d'attraper le choléra est très faible dans les conditions suivantes:
- Si on consomme uniquement de l'eau propre (ou de la bière) ;
- Si on évite toute eau non traitée ou d'origine suspecte ;
-Si l'estomac contient des aliments (le vibrion résiste mal à l'acide gastrique) ;
- Si une action thérapeutique est prise immédiatement en cas de suspicion.

Dans beaucoup de villes belges du 19° siècle, on forçait les citadins à boire de la bière à la place de l'eau. Ce qui explique le grand nombre de brasseries de l'époque. La raison en était la prévention du choléra. Sans doute ce vieux réflexe a-t-il contribué à l'installation d'innombrables brasseries en RDC à l'époque du Congo Belge ?

Sources documentaires :
- Médecine tropicale (Marc Gentilini)
- Projet d'eau potable à Kinkondja
- Médecine et Hygiène en Afrique centrale de 1895 à nos jours
- Internet
- Ma mémoire

■ Erik Bruynseels
Ancien médecin coopérant à Kinkondja

Shaba, le chien-mascotte

Sauvé de la tourmente lors de l'opération humanitaire belge

En mai 1978, il y a tout juste 35 ans, un millier d'hommes provenant des unités du régiment para-commando intervenaient au Shaba. Après l'assaut sur l'aérodrome de Kolwezi, ils se rendaient maîtres de la ville et des environs et venaient en aide aux populations d'expatriés menacées par des rebelles venus d'Angola.

Bon nombre de ces expatriés furent massacrés dans les jours qui précédèrent l'intervention militaire mais quelque 2.300 civils furent sauvés tandis que le régiment para-commando allait assurer pendant plus d'un mois la sécurité des installations minières de la région.
C'est dans le contexte d'une ville de Kolwezi en souffrance que le padre du régiment, croisant la route d'un jeune chien égaré, qui avait perdu la trace de ses maîtres, n'eut pas le cœur de l'abandonner à un sort qui lui aurait été vraisemblablement fatal.

Shaba réussit les épreuves qui lui permirent de gagner son brevet parachutiste et son brevet commando.



Shaba, arborant fièrement son insigne commando

Il le fit monter à bord du C130 qui le ramenait en Belgique et décida de l'adopter, pour le plus grand plaisir de la troupe.



Photos : Jacques Collet

Le chien fut appelé Shaba. Il réussit les épreuves qui lui permirent de gagner son brevet parachutiste et son brevet commando ... et il prit l'habitude, au cours des années suivantes de partir en manœuvre avec les soldats, de gambader dans les parcours d'obstacle et de sauter en parachute dans les bras du padre qui lui avait confectionné un harnais spécial pour ce faire.
Il vécut ainsi de longues années loin de l'enfer de Kolwezi. ■



Associations - Calendrier 2013

Tableau des rencontres des cercles d'anciens d'outre-mer.

Ce calendrier annuel est ouvert à toutes les associations belges d'anciens d'outre-mer, de droit comme de fait, sur simple coup de fil au 0496 20 25 70 ou 087 77 68 74.

AKIMA : Amicale des anciens du Kivu, du Maniema et d'Albertville - 02 375 12.42
ARAAOM : Association royale des anciens d'Afrique et d'outre-mer de Liège - 0486 74 19 48
ARR64 : Amicale des rescapés de la rébellion de 64 - 0494 47 64 27 ou 0476 40 31 12
ASAOM : Amicale spadoise des anciens d'outre-mer de Spa - 0477 75 61 49
CRAA : Cercle royal africain des Ardennes de Vielsalm - 080 21 40 86
MDC : Mémoires du Congo et de Ruanda-Urundi - 071 33 43 73
RAAAV : Royale association des anciens d'Afrique de Verviers

2013	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
AKIMA		04 RA							
ARAAOM		20 CG				8 FA	20 RG		
ARR64			15 RR						
ASAOM		5 FP	30 JS				20 FA		
CRAA			16 JS			12 VC			7 MO
MDC	Forum	14 PR		Forum		Forum	8 PR	12 PR	10 PR
RAAAV	La RAAAV est dissoute à l'issue de l'AG du 17-03-2013								

Codes : AG = assemblée générale. MO = moambe. CH = choucroute. BA = bonana. FP = fête du printemps. JS = journée du souvenir CG = coin des gastronomes - FR = fête de la rentrée - RA = retrouvailles annuelles - RR = repas de rencontre - PR = projections - RG = repas gibier - FA = fête anniversaire - VC = visite culturelle.

Activités

Second semestre 2013

Dans le bâtiment annexe du Musée de Tervuren (bâtiment CAPA) environ 200 mètres à droite en venant de Bruxelles, après les 3 bâtiments principaux du musée et le parking de l'éléphant.
Adresse : Leuvensesteenweg 17, TERVUREN.
Auditorium au 3ème étage. Le parcours sera fléché.

Accueil dès 9H30.
Interruption de 12 à 14h00 : moambe à la cafétéria du Musée.
Prix à payer sur place : 22 euros.
Moambe : 18 euros + participation à la location de la salle : 4 euros.
Pour les personnes ne prenant pas la moambe, participation à la location de la salle : 5 euros.
Le café est actuellement fourni par le propriétaire de la salle et payé séparément.
Votre paiement sur notre compte : 363-0026918-89 (ou IBAN : BE45 3630 0269 1889 – BIC : BBRUBEBB) fait office de réservation. Il doit nous parvenir au plus tard cinq jours ouvrables avant le jour de la projection.

Attention : au-delà des 60 premiers inscrits, la moambe ne sera pas garantie.
Si des personnes non-membres sont invitées, il nous serait agréable d'en connaître les coordonnées. Nous vous en remercions d'avance.

info@memoiresducongo.be
www.memoiresducongo.org
02 649 98 48

Le programme des "Journées de Projections" du second semestre sera communiqué dans notre revue 27 du mois de Septembre 2013.

Toutefois, voici un aperçu de ces séances:

Le **8 Octobre** : nous aurons le plaisir de vous présenter trois courts métrages de André Bossuroy concernant les enquêtes de trois reporters belges issues de la génération Erasmus qui se sont rendues dans la région des Grands Lacs et y ont rencontré des ONG locales actives dans le domaine de la santé maternelle et infantile.

Le **12 Novembre**, le programme prévu le 12 Mars 2013 et annulé suite aux mauvaises conditions atmosphériques vous sera présenté. A savoir les projections suivantes :

- "Le Grand Orient de Belgique au Congo belge" par Mr Henk Brat,
- le témoignage du Dr Vincent de Paul Uluma, médeçin à Kikwit.
- le film de Thierry MICHEL : "Le cycle du serpent".

Le **10 Décembre**, un caléidoscope sur les activités de nos forums vous permettra de découvrir les intéressantes réunions des membres actifs de "Mémoires du Congo".

■ Paul Vannès

Lambert

une aventure bancaire et financière – 1831-1975

Nous avons découvert avec grand intérêt l'œuvre de Paul-F. Smets : "Lambert, une aventure bancaire et financière", un essai passionnant et original dont la narration s'écoule entre les années 1831 et 1975 et met en valeur une famille dont la fonction de banquier est ataviquement enracinée de génération en génération.
L'ouvrage de Paul-F. Smets, de quelque 700 pages, salue de bout en bout la mémoire collective de tous les acteurs et met en évidence leurs performances extraordinaires au service de la société.
Notre association "Mémoires du Congo" ne pouvait manquer de réserver dans les colonnes de sa modeste revue un bref aperçu des faits historiques se rapportant principalement à la partie africaine de l'ouvrage.
Ceci pour deux raisons : d'une part, l'intérêt toujours vivace qui est le nôtre pour ceux et celles qui ont œuvré au développement du Congo Belge et d'autre part, la citation, dans la saga de Lambert en Afrique, d'un acteur qui touche de près notre ASBL (voir l'encadré en fin d'article).

Afin de mieux nous plonger dans les arcanes du monde financier et du crédit industriel à l'échelon mondial, nous avons cru utile, à l'intention de nos lecteurs, de puiser dans le prologue de l'ouvrage de Paul-F. Smets un bref résumé de la petite histoire des Rothschild, famille illustre dont l'histoire est ancrée dans le destin des Lambert.



Baron Paul-F. Smets Membre de l'Académie Royale de Belgique, Président hre de la Croix-Rouge de Belgique (Communauté française), Administrateur délégué hre de la Fédération des Industries Chimiques, Président émérite de l'Office Belge du Commerce Extérieur, Professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles

Les germes de l'enracinement – Meyer Amschel Rothschild et ses fils

Après un bref écolage chez Wolf Jacob Oppenheim, banquier juif allemand ami de son père, Amschel crée un bureau de change à Francfort en 1764, qu'il élargit à un commerce de numismate, mais aussi de tissus, de vêtements, de vins et de tabac avant d'émerger en 1769 en tant que fournisseur breveté de S.A.S. Guillaume de Hanau, Landgrave de Hesse. Il aura dix-neuf enfants. Dix survécurent. Il place habilement ses cinq fils dans le circuit financier et inaugure le pacte familial par un essaimage européen. Il les encourage avec son appui financier à créer leurs propres entreprises de marchands de biens et de capitaux : Amschel à Francfort où il devient le trésorier du futur empire prussien, Salomon à Vienne, Nathan à Londres, Karl à Naples et Jacob à Paris.
Les Rothschild de Paris et de Londres étendent leurs bureaux d'agence à Madrid, New-York, la Nouvelle-Orléans, La Havane et Mexico ; ceux de Vienne et de Paris, à Rome, Turin et Trieste.
Meyer Amschel Rothschild a planté les racines d'un groupe mondial en employant l'influence exceptionnelle d'une famille de conquérants, acteurs champions de réseaux, de comptoirs, fins stratèges et redoutables courtiers dans les opérations de prêts et dans la négociation de lettres de change et de crédit. Il imagina une quasi-dynastie à plusieurs variables et une comptabilité secrète parallèle à l'officielle. En 1840, 28 ans après sa mort, Rothschild était considéré comme la première banque mondiale.

Le Palais Royal est très sensible à la compétence, à la serviabilité et à la discrétion de Samuel Lambert.

L'entrée en scène de Samuel Lambert

En 1831, Rothschild confie l'agence de Bruxelles à Lazare David Richtenberger qui deviendra le beau-père de Samuel Lambert qu'il initiera au métier de banquier. Les résultats de Richtenberger sont rapides. Les deux premiers emprunts du Royaume de Belgique sont placés chez Rothschild en 1831 et 1832, chacun de 50.400.000 francs. Léopold Ier remercie J. Rothschild par courrier personnel le 22 septembre 1832. Face aux besoins de l'Etat belge, Richtenberger cherche aussi et trouve des prêteurs pour plusieurs millions de francs.
Les Rothschild de Paris qui disposent d'un correspondant attitré à Anvers depuis 1805, créent une nouvelle agence et la confient à Samuel Lambert qui, placé sous la tutelle de son associé et beau-père Richtenberger, connaîtra dix années d'apprentissage qui creuseront les fondements de ses succès futurs.
Samuel Lambert devient banquier à part entière le 4 décembre 1853, au lendemain du décès de Lazare Richtenberger dont le Roi, pendant un mois, avait journellement demandé des nouvelles. Samuel s'installe rue Neuve à Bruxelles sur le site qui deviendra le cinéma Métropole. Le Roi Léopold Ier l'invite régulièrement à sa table et reporte sur lui l'estime qu'il avait pour Richtenberger. Le Palais Royal est très sensible à la compétence, à la serviabilité et à la discrétion de

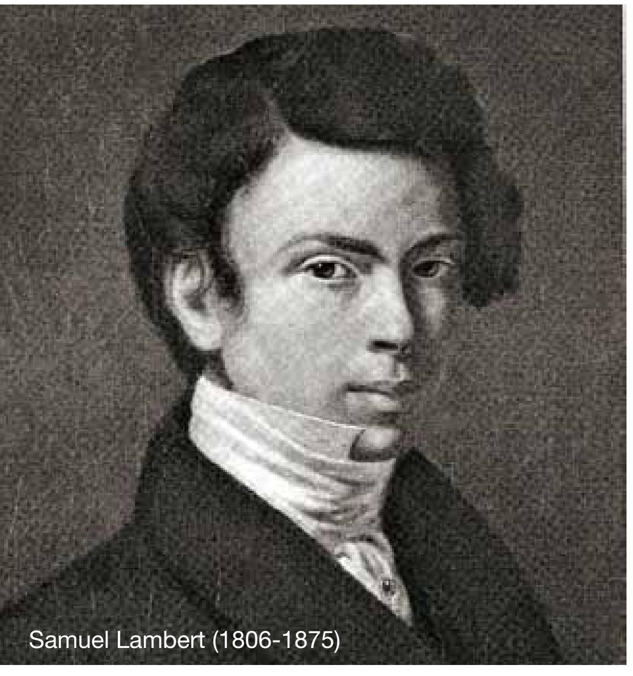
Samuel et c'est très naturellement qu'après le décès de son père, Léopold II confie le partage de la succession aux Rothschild. Samuel s'occupera du versant belge et apportera huit malles de titres à Paris en janvier 1866, les valeurs venant de Leipzig, Augsbourg, Cobourg, Vienne et Francfort. Samuel participe en 1864 aux négociations pour le rachat à la Hollande du péage de l'Escaut.

Samuel est devenu consul de Hesse-Darmstadt en 1853, consul général de Grèce en 1854 et d'Italie en 1874. En 1871, après la signature du Traité de Francfort, Samuel participe pour les Rothschild au paiement de l'indemnité de 5 milliards de francs-or imposée par l'Allemagne à la France. Entouré d'autant d'estime et de considération que d'affection et de sympathie, Samuel Lambert meurt à son domicile 20 rue Neuve à Bruxelles le 9 avril 1875. A Laeken, Léopold II dit à Emile Banning qui jouera un rôle important auprès de lui dans les dossiers africains et douaniers : "Nous venons de perdre un grand homme".

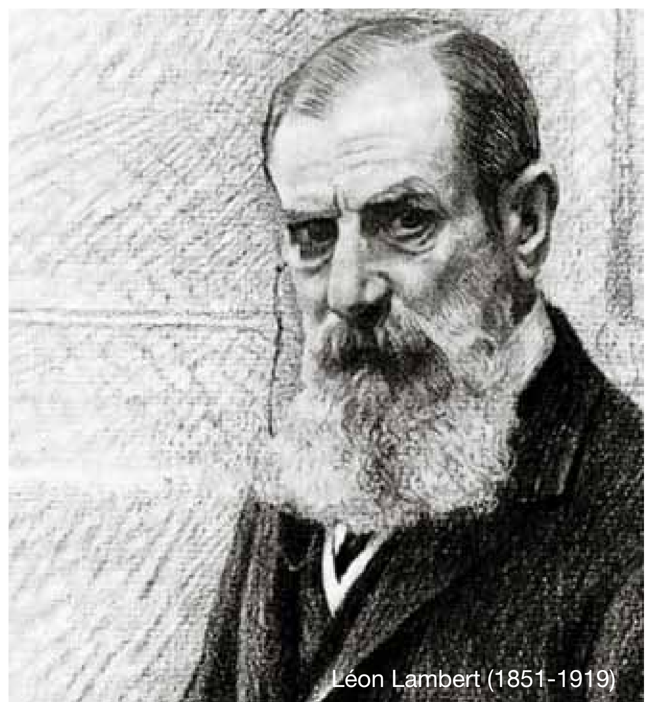
Léon, le fils de Samuel, succède à son père. Le Roi Léopold II reporte sur le fils la confiance qu'il avait pour le père. Des trois filles de Samuel, Léonide, Marie et Alice, seule Alice épousera un banquier, le chevalier de Bauer qui deviendra directeur à la Banque de Paris et des Pays-Bas et membre de son conseil d'administration. Il travaillera plusieurs fois sur les mêmes dossiers africains et chinois que Léon Lambert pour le compte de Léopold II.

Léon Lambert, grand argentier du roi Léopold II

A partir d'avril 1875, Léon Lambert représente les maisons Rothschild de Paris, Londres et Vienne. Bruxelles reste le centre de toutes les opérations. Anvers est un comptoir de l'agence de Bruxelles. Le 30 mai 1882, Léon Lambert épouse Lucie de Rothschild. La passion africaine de Léopold II s'affiche



Samuel Lambert (1806-1875)



Léon Lambert (1851-1919)



Lucie Lambert de Rothschild

tous azimuts et notamment lors de la conférence internationale de géographie qu'il convoque le 12 septembre 1876 au Palais Royal. Dans la foulée de la conférence, naît le groupement qui prend le nom d'Association Internationale Africaine pour l'Exploitation et la Civilisation de l'Afrique Centrale. Dès 1878, Léon Lambert participe aux premiers entretiens du Roi avec H. M. Stanley qui a déjà rencontré André Delcommune, l'un des premiers pionniers de Boma. La Conférence de Berlin, convoquée par Bismarck en 1884 reconnaît le 26 février 1885 que Léopold II est le souverain propriétaire de l'E.I.C. (Etat Indépendant du Congo).

A l'instigation de Léon Lambert, les Rothschild acceptent dès 1884 d'aider le Roi dont les besoins financiers sont aussi abondants que permanents et dont la "cassette" n'est pas inépuisable. La Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie (C.C.C.I.) initiée par Albert Thys, officier d'ordonnance du Roi depuis 1883, est créée le 9 février 1887. Léon Lambert en est un important souscripteur. Le 7 février 1888, un décret du Roi crée au nom de l'Etat une dette publique de 150 millions de francs. L'Etat Belge signe avec un syndicat de banques, une émission de 100.000 obligations de 100 francs. La Société générale (22%), la Banque de Paris et des Pays-Bas (18%), Léon Lambert (18%), Philippson (18%), Horwitz, Cassel et Basler (chacun 8%) en font partie.

Cependant la situation financière du jeune E.I.C. ne s'améliore pas de façon décisive, au contraire. Le 3 juillet 1890, une convention est conclue par laquelle l'Etat Belge se voit conférer un droit d'option qui lui permettrait, six mois après l'expiration d'un terme de 10 ans, d'annexer l'E.I.C. auquel il s'engage à prêter 25 millions de francs. Le gouffre reste lancinant. Léopold II exige de nouvelles ressources fiscales. En 1895, de nouvelles interventions auprès des Rothschild et de nouvelles avances de la Belgique à hauteur de 6.850.000

francs sont nécessaires et acquises après de véhémentes discussions. La sortie du tunnel devient visible en 1896 après un emprunt d'un million de francs dont Léon Lambert prend la moitié à sa charge. Le 21 juillet 1896, le Roi Léopold II concède à Léon Lambert le titre de baron pour services rendus dans l'aventure congolaise. Sa devise est "conscentia lux mea".

Dès le début du XXe siècle, de nouvelles créations d'entreprises s'ajoutent aux précédentes. Le Roi crée la Compagnie du Kasaï le 24 décembre 1901, avec siège social à Dima. L'E.I.C. détient la moitié des parts. Edouard Empain fonde en 1902 la Compagnie de Chemin de Fer des Grands Lacs C.F.L., Auxilac en 1922, la Minière des Grands Lacs en 1923 et la Compagnie Commerciale, Industrielle et Minière en 1927.

En 1900, la Compagnie du Katanga, une filiale du Groupe Thys, crée avec l'E.I.C. le Comité spécial du Katanga (C.S.K.). On y retrouve Léon Lambert, mais aussi Emile Francqui, Jean de Hemptinne, Louis Goffin, Gaston Perrier et le comte John d'Oultremont.

De plus en 1906, le Roi convainc la réticente Société Générale de Belgique de participer avec le C.S.K., à la création de l'Union Minière du Haut-Katanga (U.M.H.K.), mais aussi de la Compagnie des Chemins de Fer du Bas-Congo (B.C.K.) et de la Société Internationale Forestière et Minière du Congo (Forminière). Des capitalistes étrangers sont aussi présents : la Tanganyika Concession Ltd britannique pour l'U.M.H.K ; et l'américain Ryan-Guggenheim pour la Forminière.

1908 – Naissance du Congo Belge et épanouissement des élans paternels d'Henri Lambert

Le 18 octobre 1908, au terme de 23 ans, l' E.I.C. a vécu. Le 11 janvier 1909, le premier établissement bancaire opérateur au Congo est fondé



Henri Lambert (1887-1933) pendant la première guerre mondiale



Johanna von Reininghaus, future baronne Lambert (1922)

Philanthrope, mécène, le Baron Lambert était une physionomie bruxelloise vraiment sympathique.

à Bruxelles à l'initiative d'Albert Thys et de Léon Lambert. Les premiers souscripteurs de la Banque du Congo Belge sont la Banque d'Outremer, la C.E.C.I., Léon Lambert de la Banque de Bruxelles, la Banque de Paris et des Pays-Bas, F. Philippson et Compagnie, Cassel et Compagnie, J. Allerd, J. Mathieu, E. Bunge, le grand ami du Roi, A. Thys et la Banque Nagelmackers et A. Stoclet.
Omer Lepreux, directeur de la Banque Nationale, devient le premier président du Conseil.
Léon Lambert perd son épouse Lucie le 16 août 1916. Cet ange, déclare-t-il à ses enfants, a illuminé ma vie en m'épousant, par ses actions philanthropiques mais aussi en tenant salon en leur hôtel de l'avenue Marnix où se sont succédé manifestations musicales et théâtrales.

Le Prince Napoléon, Lord Roseberry, Sir Arthur Sassoon étaient des habitués. Comme son épouse, Léon Lambert meurt dans leur hôtel Hoche de Paris le 30 janvier 1919. Le 1er février, la "Petite Gazette" écrit à la une : "Homme de finance. Quelle est la grande affaire à laquelle il ne prêta pas son concours ? Philanthrope, mécène, le Baron Lambert était une physionomie bruxelloise vraiment sympathique. Sa mort, presque subtile, affectera tous ses amis, et ils sont nombreux".

Quand Henri Lambert prend la relève de son frère en 1919, la paix a un an. Ravagée par l'agression et l'occupation, la Belgique cumule dégâts et angoisses, mais la restauration s'installe avec courage, vigueur et succès jusqu'à ce que le ciel se couvre par la crise financière consécutive au jeudi noir du 24 octobre 1929 et à l'effondrement de la bourse.

En 1926, le 2 juin, la Banque Henri Lambert est constituée sous forme de société anonyme. Henri préside la banque. L'administrateur délégué est Robert Lepère. Le 20 juin 1927 à Paris, Henri Lambert épouse Johanna dite Hansi van Reininghaus. Trois enfants naissent de cette union : Léon, Philippe, Lucie.

Henri Lambert siège au sein de plusieurs sociétés congolaises et notamment la Compagnie du Katanga, la B.C.B., la C.C.C.I., la Cotongo, la B.C.K., la Sogefor, la Minoterie du Katanga, la Société Agricole du Mayumbe, celle de la Biano, la Compagnie du Lomami et du Lulaba, la Profrigo, Safricas.

Il crée les grandes boulangeries africaines, l'Elakat, compagnie d'élevage et d'alimentation du Katanga, Grelco, compagnie des grands élevages congolais et la Congo Rhodesian Ranching Co, mise sur pied pour procurer les têtes de bétail nécessaires à l'alimentation de la population du Katanga.

Cette dernière possède 167.561 hectares et 15.750 têtes de bétail. Dans la foulée de la station expérimentale du gouvernement au Katanga, Henri Lambert se lance résolument dans la création d'élevages.



Domaine de Fuji, propriété d'Henri Lambert à Wezembeek-Oppem, 1928

L'Elakat et l'entrée en scène de Léon Lambert, neveu du grand argentier

La création de l'Elakat est dictée pour Henri Lambert par la nécessité de ravitailler la population blanche et noire en viande de boucherie. Le 5 juin 1925, la compagnie d'élevage et d'alimentation est créée avec son siège social à Elisabethville. Le Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) réserve à la société un terrain au Lomami et lui suggère de chercher conseil auprès de Barneth Smith, un pionnier propriétaire de la ferme Weltevreden à Biano qui compte plusieurs milliers de bêtes d'élevage.
La société congolaise à responsabilité limitée Elakat devient société anonyme avec le concours de la C.C.C.I., le Crédit Général du Congo (C.G.C.), la mutuelle immobilière F.M. Philippson et la Cofoka. Barneth Smith est le directeur général de la société et Gaston de Formamoir, l'administrateur délégué.
L'élevage "en grand" reste l'objectif prioritaire. La pastorale de la Lomami naît le 7 juin 1928 à Elisabethville. Le C.S.K., la S.E.C. et GRELCO créé par Henri Lambert viennent renforcer la mise. Le C.S.K. concède 30.000 ha par convention après l'apport par Henri Lambert de ses terrains au Lomami.
Elakat crée une filiale d'élevage le 9 janvier 1930 au capital de 30 millions de francs. Le ranch Lambert de 1928 devient Grelco, compagnie des grands élevages congolais, premier poste central à Kimpanga où Elakat avait importé 2.533 têtes de bétail de Rhodésie.
Henri Lambert meurt le 6 octobre 1933. Comme l'écrit R. Cambier, "sa mort fut une perte terrible pour le pays au service duquel il mettait constamment son patriotisme ardent et éclairé, son inlassable activité, sa brillante intelligence, son indéfectible loyauté. Sa modération foncière le servit dans une époque qui allait en manquer gravement." En effet, Adolf Hitler est élu chancelier d'Allemagne le 30 janvier 1933.


Camille Gutt
Photo International Monetary Fund

Le 16 décembre 1949, Léon Lambert devient associé gérant de la Banque Lambert-S.C.S. aux côtés de Guy de Lhoneux et de Paul De Bruyn. Dès le début, Léon Lambert, Président du Conseil de Gérance, s'entoure de collaborateurs compétents, cette qualité exceptionnelle qu'il partage avec sa mère qui consiste à choisir les vrais talents. Camille Gutt en fera partie. Philippe Vander Plancke dira que Gutt était le mécanicien des idées de Léon.

Léon Lambert et le Baron Guy de Lhonneux en 1951





Le siège d'Elakat à Elisabethville en 1965
© Rémys

D'entrée de jeu, en 1951, après un long voyage en Afrique en 1949 avec son frère cadet Philippe, Léon devient administrateur des sociétés d'investissement du Nord patronnées par Rothschild qui crée une holding : la Compagnie d'Afrique pour l'Industrie et la Finance : CODAF.
Son objet consiste en la prise de participation sous toutes formes dans d'autres entreprises ou de sociétés financières, commerciales, industrielles, mobilières, immobilières, agricoles, forestières, minières, d'élevage, d'alimentation, de transports, de travaux publics ou privés. Son capital est fixé à 100 millions de francs congolais. Les premiers administrateurs sont Gaston de Formanoir, Léon Lambert, Louis Zurstrassen, Guy de Lhoneux, Louis Camu, Alain de Rothschild, José de Crombrugghe de Looringhe.

Le capital de la CODAF atteindra 300 millions de francs congolais le 2 décembre 1954. En 1955, Jacques Bemberg, Henri Depage, Edouard Dervichian, Auguste Gérard, Camille Gutt, Pierre Wigny se joignent aux administrateurs de la CODAF mais Guy de Lhoneux, Louis Camu et José de Crombrugghe ne figurent plus au Conseil.
Dès le premier exercice, Jean del Marmol associe la CODAF aux travaux prévus dans le plan décennal

du Congo (1949-1959) en participant à parts égales avec Blaton-Aubert à la création d'entreprises dont celle des frères Blaton, Armand et Emile.

Dans l'immédiat après-guerre, la relève est aussi lente que laborieuse pour Elakat et Grelco ; on doit encore importer les deux tiers de la viande nécessaire pour la consommation normale de la province.

La Société d'Elevage et de Culture du Congo, la Pastorale du Lomami, la GRELCO et les élevages de van Gysel totalisent 105.574 têtes de bétail fin 1949, et à la même date, l'ensemble des effectifs du cheptel détenu par les Européens au Katanga-Kasaï est en progression de 10.364 têtes et de 39.365 par rapport à 1944.
Elakat modifie son organisation en Rhodésie du Sud de manière satisfaisante de 1947 à 1949. Un programme de développement est financé : la construction et l'équipement de deux nouveaux frigorifères à Jadotville et Elisabethville et un troisième suivra à Kolwezi en 1953 pour permettre le stockage de viande et mettre sur pied l'organisation d'un commerce de poissons.
Au nouveau frigorifère d'Elisabethville se sont ajoutées une fabrique de glace et une installation pour le lavage et les manipulations de poissons. Sur les terrains acquis à Kamina sont construites des installations frigorifiques. En 1951, une nouvelle entreprise est créée : la société des élevages de la Luilu. Elakat y prend une participation ainsi que dans la Katangaise des Boissons.
Grelko a la sagesse de perfectionner et de valoriser les acquis. Fin 1951, elle dispose 26.023 têtes et espère en atteindre 30.000 à l'achèvement de son programme.
En 1947, les éleveurs se groupent pour mieux défendre leurs intérêts et créent l'Union Professionnelle des Eleveurs du Congo (Unelco). Elle tient sa première réunion en 1948. Gaston de Formanoir de la Cazerie en est le premier président.
En 1947, la Compagnie Belge au Katanga (Cobelkat) voit aussi le jour. Le C.S.K., le B.C.K., Leokadi, Geomines, Cotonco, Simkat et Cofoka en sont les actionnaires. Leurs missions : acquérir des terrains propres au mixed farming, comprenant la laiterie, le petit élevage, la culture vivrière ou industrielle (le tabac) et l'orientation des colons mais aussi leur offrir des terres et une aide technique. Les actions du service vétérinaire seront déterminantes tant au point de vue sanitaire qu'en ce qui concerne l'amélioration du cheptel et le perfectionnement des méthodes.
D'une manière générale, car l'aventure africaine se développera encore, notamment dans les limonaderies, les malteries et les brasseries, l'ouvrage de Paul-F. Smets, appuyé sur une bibliographie d'une grande richesse, sur la consultation d'archives publiques et privées et sur les témoignages de nombreux acteurs de la période contemporaine, salue la mémoire collective de tous les acteurs de l'aventure et confirme leurs performances au service de l'économie et de l'intérêt général.
Nous ne saurions assez en recommander la lecture.

■ Paul Roquet



L'ouvrage de Paul-F. Smets salue la mémoire collective de tous les acteurs de l'aventure et confirme leurs performances au service de l'économie et de l'intérêt général.

Photos extraites de l'ouvrage.

Lambert - Une aventure bancaire et financière - 1831-1975
Prix Camille Gutt 2013
704 p, novembre 2012, 29,95 €, Editions RACINE, Tour et Taxis, Avenue du Port, 86 C, bte 104 A, 1000 Bruxelles, ou info@racine.be



Debouts : Henri Ruhl, Daniel Gillet, Philippe Lambert, Max Litvine, Philippe van der Plancke. Assis : Pierre Cambier, Jean del Marmol, Léon Lambert, Jacques Thierry, Edourd Dervichian, Jean Frère, membres du comité de direction de la Banque Lambert.

Roger Gilson mérite une attention particulière. Entré dans le groupe des sociétés Lambert en Afrique en juin 1954, il est nommé en janvier 1958 directeur général de l'Elakat pour le Kivu-Maniema et le Ruanda-Urundi.
Il installe des sièges et des agences, érige des entrepôts frigorifiques, crée des réseaux de boucherie, tisse des liaisons de structure commerciale, organise l'activité des sources d'approvisionnement, notamment au Kenya et en Ouganda.
Pendant les événements de 1960-1961, il fit preuve de sens des responsabilités, d'un sang-froid et de dévouement peu communs et inculqua le même état d'esprit à son personnel.
Il en fut de même au Katanga dans des circonstances encore plus difficiles lorsqu'il exerça en 1961, la direction générale de l'ensemble des sociétés et devient successivement administrateur, directeur général et administrateur-délégué d'Elakat. Il endosse les mêmes fonctions chez Frigoaviaf, Sedal, Centrafrigo et Alirwanda. Roger Gilson sera aussi administrateur-délégué des Grands Elevages de Katongola (Grelka) – 35.000 têtes au Shaba de 1961 à 1999; président de l'Association des Grands Eleveurs du Katanga jusqu'en 1999 et vice-président du Domaine des Muhilas ex-Cobelkat de 1964 à 1970.
Quand Roger Gilson met un terme à ses différentes fonctions en Afrique, Philippe Vander Plancke, administrateur-délégué de la Compagnie Bruxelles-Lambert lui rend hommage dans un document écrit le 1er février 1973 : *"sa connaissance des problèmes tant sur un plan général que celui des différentes techniques appliquées, son sens commercial, ses qualités de négociateur, son sens des relations publiques, son dynamisme, sa ténacité et son attachement sont peu communs. Il y joint un sens aigu de la conduite des hommes et des responsabilités vis-à-vis de ses collaborateurs, et de hautes qualités humaines."*
Depuis 2012, Roger Gilson, infatigable, préside aux destinées de notre ASBL "Mémoires du Congo" et nous faisons nôtre l'hommage lui rendu par Philippe Vander Plancke. Nous y ajouterons son sens de l'à-propos et de l'humour. ■



Sources et Ressources

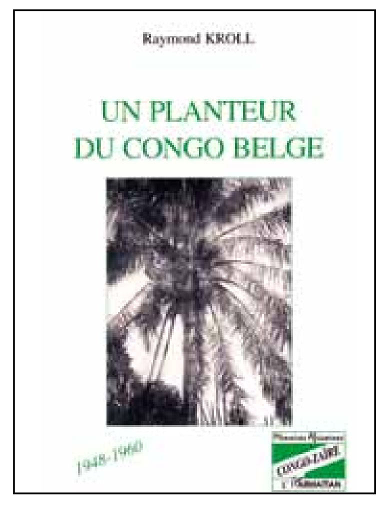
Clémentine Faïk-Nzuji
Editions CILTA
344 pages

Richement illustré de photos d'archives et de photos contemporaines, "Sources et Ressources" est un exposé magistral des aspects les plus identitaires des cultures fondamentales de la RDC sous leurs multiples aspects : artistique, littéraire, religieux, sociologique.Dans le contexte de l'immigration, il offre aux familles, aux institutions et à toute personne soucieuse de mieux comprendre les résidents d'origine africaine, un outil de référence sûr et une excellente interface culturelle. À partir d'exemples concrets et à travers une multitude de symboles, Clémentine Faïk-Nzuji nous donne accès à une sagesse millénaire, héritée des Grands Initiés qu'elle a longuement côtoyés.

Docteur ès Lettres et Sciences humaines (Études africaines) de l'Université de Paris III, Sorbonne nouvelle, Clémentine Madiya Faïk-Nzuji enseigne depuis 1981 la linguistique, les littératures orales et cultures africaines à l'Université Catholique de Louvain après avoir enseigné en RDC et au Niger.

En 1986, elle a fondé le Centre international des langues, littératures et traditions d'Afrique (CILTADE) au sein duquel elle poursuit ses recherches sur la linguistique bantu, les littératures orales, les religions, la symbologie et les arts africains. Parallèlement à ses activités scientifiques, son œuvre d'écrivaine (poèmes, nouvelles, témoignages, romans) a été récompensée de plusieurs prix, au Congo et en Europe.

■ FM



Un planteur du Congo Belge

Raymond Kroll
Editions l'Harmattan
160 pages

C'est toute la description de la vie d'un planteur mais aussi responsable de fabrique, d'un agronome au service de la société Lever, dans les provinces de l'Equateur et Orientale.

Tout est décrit, tant la profession que la vie sociale en brousse, européenne et indigène.
Agronome alors que son père était ingénieur civil métallurgiste, je crois, et lui souhaitait au pire une carrière d'ingénieur civil au Katanga, je dis au pire, parce que pour son père le reste du Congo c'était "femmes noires, whisky et mouche tsé-tsé". Mais rien de tout cela chez Lever, un état dans l'Etat au Congo.
Compte tenu de sa famille et des conditions de scolarité envisagées pour l'éducation de ses enfants, dont le célèbre Pierre Kroll, Raymond Kroll rentre définitivement en Belgique en 1960 et quitte la société Lever.
Très agréable à lire, cartes et photos d'époque. Et permet de connaître le système "Lever" dans tous ses détails. Et la vie de province dans deux régions très équatoriales.

■ José Rhodius

Stanleyville - 1964

En 2014, nous comptons commémorer les tristes événements de 1964 au Congo, à savoir la révolte des Simbas et la constitution éphémère de la "République populaire du Congo-Stanleyville" provoquant une tragédie humaine dans deux-tiers du Congo, soit trois fois la superficie de la France.

Une messe sera probablement organisée à la cathédrale des Saints Michel et Gudule en mémoire des milliers de Congolais et des quelque 420 victimes étrangères, belges pour la plupart, assassinées par les rebelles en 1964.
Cinquante années après ces événements, l'accent sera mis sur toutes les aides reçues par les Belges et les Américains emprisonnés, durant cette rébellion, de la part de tous les autres Européens, des communautés indienne et pakistanaise, ainsi que de la population congolaise.
Nous voudrions insister sur la solidarité et la fraternité dans les épreuves entre Belges et Congolais. La population congolaise, qui a été complètement désorganisée par l'assassinat systématique de milliers des siens, cette population considérée comme quantité négligeable par les militaires rebelles, n'a pas hésité à nous cacher, à nous alimenter, à aider certains groupes à fuir en 1964 et 1965, et cela au péril de sa vie.
Nos remerciements vont également à tous ceux qui nous ont sauvés et qui nous ont permis de retrouver une existence normale : nous pensons évidemment aux opérations de reconquête du territoire menées par l'Armée Nationale Congolaise sous le commandement du colonel Frédéric Vandewalle et aux opérations de parachutage des paras-commandos belges à Stanleyville (Kisangani) et à Paulis (Isiro) en novembre 1964 sous le commandement du colonel Charles Laurent.
La messe sera également dite pour tous les militaires belges, congolais et d'autres nationalités, morts au cours de ces opérations.

■ Michel Faeles

Ancien otage à Stanleyville
Membre du Comité organisateur de la Commémoration

Mémoires du Congo ne manquera pas de reparler de ces événements dans le courant de 2014.



A Goma
L'utilisation rationnelle du bois comme source d'énergie
Un véritable succès pour le WWF

Les nouvelles que nous recevons du Congo sont parfois décourageantes. Inutile de rappeler l'insécurité qui règne à Goma, dans sa région et dans le parc des Virunga. Et pourtant, il est des réalisations qu'il convient de signaler.

Quand on parle de la protection du parc des Virunga, il faut entendre celle assurée par une équipe de gardiens chargés de poursuivre les prédateurs, qui relève du prince Emmanuel de Mérode, directeur du parc, qui lui-même relève du gouvernement congolais.
Depuis le début de l'année 2012, 13 gardiens y ont perdu la vie en poursuivant les braconniers et les fabricants de makala (charbon de bois) au départ de l'abattage d'arbres faisant partie du patrimoine forestier du parc. A l'heure actuelle celui-ci est occupé par des troupes rebelles et à fin décembre 2012, une partie des gardiens avait dû être évacuée vers Goma, laissant planer l'incertitude quant à l'avenir de ce parc, classé au patrimoine mondial par l'UNESCO.
La poursuite des défricheurs pirates de la forêt pour en faire du makala, s'avérant insuffisante, il fallait faire quelque chose pour arrêter ce fléau. Moins on consommera de charbon de bois, moins on détruira la forêt du parc pour en fabriquer.



Thierry Bodson, réalisateur du projet

La poursuite des défricheurs pirates de la forêt pour faire du makala s'avérant insuffisante, il fallait faire quelque chose pour arrêter ce fléau.

C'est donc à ce problème de la consommation de charbon de bois qu'il fallait s'attaquer.
Thierry Bodson, coordinateur du programme du WWF, visant à réduire la consommation de makala, nous a fait part de la façon dont ce programme s'est déployé.
Une étude avait été faite entre 2000 et 2002 sous l'égide du projet FIDA/GT2 en vue d'évaluer l'utilisation du charbon de bois dans des fourneaux. (A noter que dès le début de l'opération, les Congolais ont donné le nom de foyer à ce qui était en fait un fourneau) présentant des performances variables mais insuffisantes pour diminuer sérieusement la consommation du charbon de bois. Une nouvelle étude réalisée en 2008 par le WWF/Pevi avait révélé que la consommation en makala pour la ville de Goma s'élevait à 59.435 tonnes par an dont à priori 80 % provenait du parc national des Virunga. Cette même étude faisait apparaître que les dépenses en combustible s'élevaient pour les habitants de Goma entre 10 et 20 % de leur budget. On s'est également rendu compte que la consommation de celui-ci variait en fonction du rendement en calories des fourneaux utilisés.

Comment réduire la consommation de makala ?

On est retourné auprès des consommateurs de makala pour leur demander la façon dont ils utilisaient leur fourneau. Partant des plus performants, l'équipe du WWF chargée de trouver une solution au problème s'est engagée dans une véritable étude de motivation.
Quels sont les véritables besoins des consommateurs ? Que souhaitent-ils qu'il leur soit offert comme alternative ? Quel prix sont-ils disposés à payer, compte tenu de leurs revenus modestes ? Fort d'une expérience qu'il avait vue se développer en Europe, le coordinateur des programmes entreprit cette étude de marché pendant huit jours avec la collaboration de 50 associations féminines, regroupant plus de 3.397 femmes, en vue de dégager par des tests le fourneau le plus performant. Sept modèles furent testés, trois furent retenus :



1. Jiko Punguza : mixte bois & charbon
2. Jiko Kenya : charbon de bois
3. Jiko Nguvu nyeusi : charbon de bois

- Le Jiko Nyeusi, le plus apprécié tant par ses performances que par sa facilité d'utilisation.
- Le Jiko Kenya bien que moins économique fut sélectionné car très apprécié par les ménagères pour sa facilité d'utilisation. En 2008, il était le plus connu dans la ville de Goma.
- Le Jiko Punguza, relativement performant, présentait l'avantage de pouvoir fonctionner aussi bien avec du bois que du charbon de bois. Une légère modification permet d'utiliser des briquettes de combustibles.

Les caractéristiques du ou des fourneaux les plus performants étant acquises, la fabrication en série pouvait être envisagée. Une concertation avec des artisans locaux fut engagée en vue d'aboutir à la fabrication en série des fourneaux répondant le mieux aux besoins des populations.

Ce ne fut pas simple. De nombreux obstacles se présentaient à la réalisation de ce travail de production :
- Manque de disponibilités en matières premières pour une production à grande échelle permettant d'en abaisser le coût de fabrication, la ville de Goma étant implantée sur un sol volcanique et pour accéder à l'argile nécessaire, il fallait aller la chercher dans le Masisi à 65 km et à Rutshuru à 72 km.
- Le métal (tôle BG 28) était importé de l'Ouganda, son prix rendu Goma, étant à la merci d'importantes fluctuations et spéculations.
- L'absence de fond de roulement dans les associations d'artisans pour leur permettre une production continue.
- Un nombre insuffisant d'artisans formés pour atteindre la capacité de production nécessaire pour répondre à une forte demande.
- Les ateliers des artisans manquant de moyens pour stocker leur production et la mettre à l'abri des vols, il fallait trouver un endroit de stockage sécurisé.

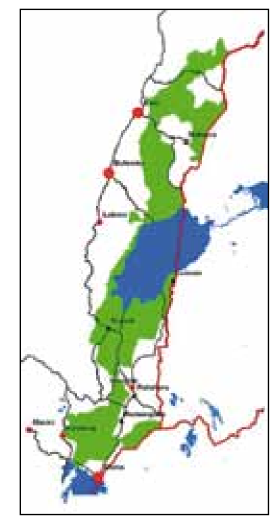
Ces problèmes furent résolus progressivement en soutenant financièrement les artisans et en les amenant à se regrouper pour obtenir de meilleures conditions à l'importation des matières premières, telle que l'acier en provenance de l'Ouganda.

Réduction des dépenses des ménages en charbon de bois

Des artisans réunis en association furent amenés à des cours de formation visant à leur apprendre à maîtriser les différentes étapes de fabrication du fourneau (foyer) amélioré le plus performant. Plus de 170 personnes purent ainsi acquérir la maîtrise de la fabrication de trois modèles de fourneaux mobiles. La même année, une formation portant sur la fabrication de fourneaux améliorés fixes destinés aux pygmées de Burayi fut organisée. Un contrôle strict de la qualité des matières premières utilisées et du produit fini fut instauré. Le prix de vente le plus juste fut étudié afin que l'artisan, les vendeuses et l'acheteuse, bien entendu y trouvent leur compte.

Pour faire connaître ces nouveaux fourneaux les plus performants et amener les populations à les acheter, le projet réunit un certain nombre de femmes congolaises pour leur proposer d'aller faire la démonstration de leur utilisation sur les marchés de Goma, appuyant leur démarche par une campagne d'affichage et le soutien d'un animateur de radio bien connu.

Le bouche à oreille faisant son effet, le succès fut rapide, avec une sensible augmentation des ventes entre 2010 et 2011.



Le Parc National des Virunga

Ci-dessous, vente par démonstration sur les marchés locaux

En bas, stockage des fourneaux en milieu sécurisé





Vente par démonstration sur les marchés locaux

Les résultats du programme furent tangibles, sur le plan socio-économique par la réduction de la dépense des ménages en charbon de bois estimée à 6.612.500 $ et par la création d'un nouveau secteur d'activité donnant de l'emploi à 787 personnes dont 697 femmes.

Le bilan global du programme-énergie est le suivant :

Les fourneaux améliorés ont contribué à améliorer l'utilisation rationnelle du bois comme source d'énergie. En réduisant la consommation de makala, le WWF est parvenu en moins de 3 ans à sauver 2.544 ha. de forêts naturelles.

Jumelé au programme des foyers améliorés, le programme « ekomakala » a contribué pour sa part à la création d'une alternative à la coupe illégale et non durable de bois dans le parc à travers l'installation en dehors de celui-ci de 4.600 ha de variétés d'arbres à croissance rapide qui dès 2012 commençaient à être exploités. Les écoles et la population furent associées à ce projet.

Il est intéressant de relever que les techniques d'études de marché les plus évoluées et un des systèmes de distribution le plus performant ont tout de suite recueilli l'adhésion des populations congolaises.

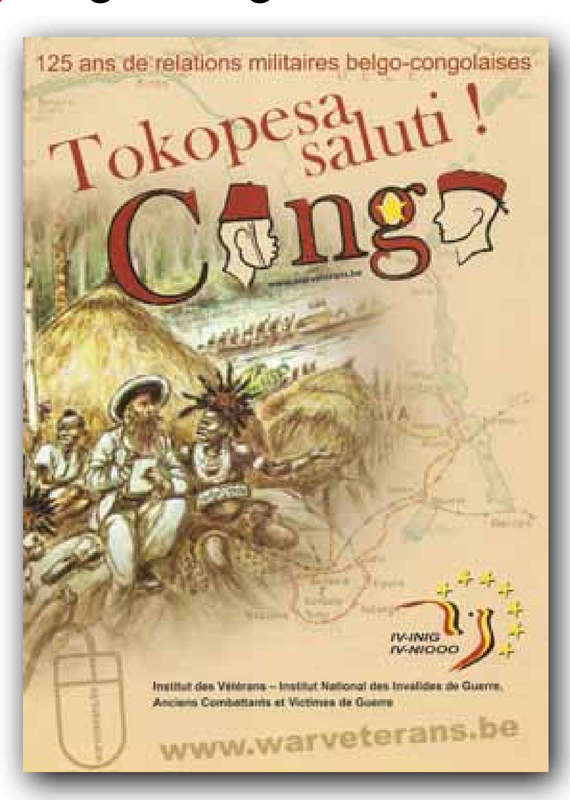
Tout le monde s'y est mis avec enthousiasme.

Ce succès fut obtenu grâce à une heureuse coordination des efforts d'une équipe motivée par le responsable de la coordination des projets.

■ Victor Graindorge

Tokopesa Saluti ! Congo

125 ans de relations militaires belgo-congolaises



Il convient de saluer la publication de la très belle revue Tokopesa Saluti ! Congo, publiée à l'initiative de l'Institut des Vétérans, de l'Institut National des Invalides de Guerre et des Anciens Combattants et Victimes de Guerre qui retrace 125 ans de relations militaires détaillées comme suit :

- de 1885 à 1914, la ruée vers l'Afrique, l'Etat Indépendant du Congo ; les premières campagnes de la Force publique contre les Arabes et les Mahdistes, le Congo Belge,
- de 1914 à 1918 la première guerre mondiale, la phase défensive - Cameroun et Rhodésie, la phase offensive – bataille du Tanganyika et bataille de Tabora et Mahenge), les porteurs, les Congolais dans l'armée belge,
- de 1918 à 1940, l'entre-deux-guerres,
- de 1940 à 1945, la seconde guerre mondiale, la Force publique en Abyssinie, l'hôpital de campagne du Dr Thomas, le corps expéditionnaire,
- de 1950 à 1960 la chute du colonialisme, la Force publique sur les bancs de l'école, les derniers mois de la colonisation et l'indépendance du Congo,
- de 1960 à 1964, la République démocratique du Congo se déchire, juillet 60, la révolte des Simbas,
- de 1965 à 1997, la Deuxième République, le Zaïre de Mobutu,
- de 1997 à 2006, la Troisième République,
- sans oublier la coopération technico-militaire de 1963 à 1990.

Cette revue peut être obtenue auprès de :

l'IV-INIG / IV-NIOOO
(www.warveterans.be),
45-46 Bd du Régent
1000 Bruxelles
(02 227 63 00)

Cotisations

"Mémoires du Congo" a besoin de votre générosité pour poursuivre ses activités. Nous remercions nos membres qui, chaque année, nous apportent un appui financier par le règlement de leur cotisation.

Pour cette année 2013, nous nous permettons de rappeler à chacun d'entre vous le paiement de la cotisation annuelle, ce que, nous l'espérons, vous ferez volontiers.
Soyez-en tous remerciés d'avance.

(Voir page 36 pour les détails).



L'éléphant du Musée de Tervuren

Grand acteur de la Résistance pendant la Première guerre mondiale

Henry Paternostre de Hauleville, ancien du Congo, ingénieur agronome dans l'Ituri, le Maniema, Butembo et Goma de 1948 à 1960, nous a confié une histoire étonnante, glanée dans ses souvenirs d'enfance : celle de l'éléphant empaillé du Musée de Tervuren, que nous connaissons tous et qui a mené pendant les quatre ans qu'ont duré le conflit 1914-1918, une résistance déterminée à l'occupant allemand.

Au début du premier conflit mondial, les Allemands envahissent la Belgique, effectuant une chasse méthodique et systématique à tout ce qui peut contenir du cuivre en vue de la fabrication de canons.

La population de Tervuren, qui n'a nulle envie de se soumettre à ces ordres de réquisition, décide de demander de l'aide au baron Alphonse d'Hauleville, le premier conservateur du Musée Colonial, en fonction depuis le début du XXe siècle, qui n'est autre que le grand-père d'Henri Paternostre et qui habitera pendant 25 ans un appartement de fonction dans le pavillon situé à droite du musée.

Le baron d'Hauleville, qui comprend parfaitement le point de vue des habitants de Tervuren, décide de les aider et leur propose de cacher tous leurs objets en cuivre dans le ventre de l'éléphant empaillé du musée.



L'éléphant du Musée de Tervuren

Il fait donc ouvrir l'animal, il y cache les objets et referme celui-ci, ni vu ni connu.

Puis, le conservateur va trouver les autorités d'occupation, pour leur faire part de ce que, pendant le week-end, certains soldats allemands, un peu ivres, intentent des actes de vandalisme dans le musée. Le chef de garnison lui répond aussitôt qu'il va donner l'ordre de placer deux sentinelles devant l'éléphant pour le surveiller. C'est ainsi que pendant toute la durée de la première guerre mondiale, les cuivres des habitants de Tervuren ont été protégés par la garnison allemande.

■ Chantal Schaller


Le pavillon de fonction du Conservateur du Musée de Tervuren, au début du XXe siècle

Les Echos de MdC

Suite à l'entrefilet paru dans notre revue de Mars 2013 concernant la thèse de notre ami Jean-Charles de Biolley, nous avons appris que Mr Rillaerts s'est mis en contact avec lui pour l'entretenir d'un stock de pièces de rechange et de moteurs laissé par la "Sabena" à Léopoldville en 1960. Stock resté dans les mains de "Air Congo".

*****

Nous ont rendu visite à l'un de nos forums :

• Philippe Gillet, fils du Docteur Jean Gillet, arrivé à Coquilhatville en 1939 et qui a également travaillé à Lisala, Boma, Stanleyville et Bukavu. Le Dr Gillet a réalisé au Congo Belge un film sur la bilharziose, film primé à la Mostra de Venise ainsi qu'à Cannes ; nous recherchons ce film.

• Georges Zaccharias parti au Congo Belge (Léopoldville/Kinshasa) à l'âge de 18 ans en 1953. Il y est resté près de trente ans. Aujourd'hui, il habite sur l'île de Cos où il exploite une chaîne d'hôtels avec son fils. L'équipe technique de MdC s'y rendra en fin septembre pour recueillir des témoignages. Si vous désirez accompagner, renseignez-vous auprès de notre secrétariat. Voir sur internet : Blue Lagoon Resort à Kos.

• André Bossuroy nous a parlé de "Peuples des grands lacs", trois courts métrages réalisés récemment, principalement sur le domaine de la santé au Congo, région du Kivu, au Rwanda dans le Bugesera et au Burundi dans le nord du pays.

• Mme Grari. Sa maman a vécu à Coquilhatville peu avant l'Indépendance, mais elle-même n'a connu le Congo que depuis 2010, date à laquelle elle y est partie, accompagnant son mari, militaire de carrière et engagé dans le cadre de la MONUC à Goma. Sur place il lui a été demandé de donner cours à l'UNIGOM. Elle donne des cours de droit humain et de géopolitique à des jeunes de 20 à 25 ans environ dans des circonstances parfois difficiles, avec peu de matériel, très peu de livres et des connexions à l'internet difficiles. Il lui est remis un exemplaire des documentaires réalisés et quelques livres pour diffusion à ses étudiants.

• André-Bernard Ergo qui n'a connu le Congo qu'après l'Indépendance, ayant terminé ses études à Gembloux en juin 1960. Il a travaillé pour Unilever dans la Province de l'Equateur et dans le Kwilu.
Il a surtout écrit de nombreux livres pour réagir à ceux véhiculant des idées fausses. Ceux-ci sont publiés aux éditions L'Harmattan : "Des bâtisseurs aux contempteurs. L'odyssée coloniale" (2005). "L'héritage de la Congolie. Naissance d'une nation en Afrique centrale" (2007). "Congo Belge. La colonie assassinée" (2008).
Un prochain livre est annoncé pour fin 2013.

• Le Docteur Jacques Courtejoie et Roger Mabiala Zimuangu de l'hôpital de Kangu. Le Dr Courtejoie, père spirituel d'une production d'ouvrages, aussi vaste que précieuse en matière de santé publique, initiée à Kangu dans le Mayombe et diffusée dans tout le Congo et dans une bonne partie de l'Afrique subsaharienne.

Si vous désirez participer à un forum, contactez le soussigné.

■ Paul Vannès

Nous remercions particulièrement Monsieur Alain Noirfalisse, Président, et les membres du Conseil d'Administration de la R.A.A.V (Royale Association des Anciens d'Afrique de Verviers) qui, à l'heure de la dissolution de ce cercle, nous ont fait don d'une partie de leur patrimoine, reconnaissant ainsi le travail de notre association.



MÉMOIRES DU CONGO et du Ruanda-Urundi asbl

Périodique trimestriel
Agrément postal : BC 18012
N° 26 - Juin 2013

Editeur responsable : Paul Vannès

Rédacteur en Chef : Chantal Schaller
Secrétaires de rédaction : Nadine Evrard, Guy de Bonnay de Nonancourt

Comité de rédaction :
Anne-Marie Bouvy Coupery de Saint Georges, Robert Bodson, Thierry Claeys Boùùaert, André de Maere d'Aertrycke, Fernand Hessel, Guy Philips, Philippe Renson, Paul Roquet, Jean-Paul Rousseau, Paul Vannès, Daniel Van Tichelen.

Comité technique - photothèque et recherche iconographique :
Françoise-Moelher De Greef, Yves de Campos, Guy Dierckens, Pascal Pruvost.
Contact : info@memoiresducongo.be
Maquette et mise en page : New Look Communication

Conseil d'administration
Président : Roger Gilson
Vice-Président : Guido Bosteels.
Administrateur-délégué : Paul Vannès.
Trésorier : Guy Lambrette.
Secrétaire : Nadine Evrard.
Administrateurs :
Patricia Van Schuylenbergh, Guy Dierckens, José Rhodius, Pierre Wustefeld,
CRAOM, représenté par Guy Lambrette,
C.B.L.-A.C.P., représentée par Thierry Claeys Boùùaert.

Siège social
avenue de l'Hippodrome, 50
B-1050 Bruxelles

Siège administratif
rue d'Orléans, 2 – B 6000 Charleroi
Tél. 00 32 (0)71 33 43 73
Numéro d'entreprise : 478.435.078
Site public : www.memoiresducongo.org
Site administratif : www.smdc.be
Compte bancaire : ING 310-1773520-58
BIC : BBRUBEBB
IBAN : BE95 3101 7735 2058

Secrétariat
Secrétaire : Georgette Cornelis
Assistante : Andrée Willems

Cotisations 2013
Membre adhérent : 25 €
Cotisation de soutien : 50 €
Cotisation d'Honneur : 100 €
Cotisation à vie : 1.000 €
Pour virement depuis l'étranger, veuillez donner à votre banque les informations suivantes :
BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE95 3101 7735 2058
N'oubliez pas la mention "Cotisation 2013".
Pour les dames, nous demandons, lors des versements, de bien vouloir utiliser le même nom que celui sous lequel elles se sont inscrites comme membres.

Fichier d'adresses
Si vous changez d'adresse, n'oubliez pas de nous communiquer vos nouvelles coordonnées. Cela nous permettra de rester en contact et évitera au secrétariat d'effectuer des recherches.
Si vous connaissez des personnes susceptibles de devenir membres de MDC, communiquez-leur notre adresse ou mieux encore transmettez-nous leurs coordonnées afin que nous puissions leur envoyer notre documentation.

Abonnement
Pour recevoir la revue, virer la somme de 25 € (50€ pour les autres pays d'Europe) au compte de "MdC" avec pour mention "abonnement".

Publicité
Tarifs sur demande, auprès du siège administratif